

Rapport de gestion de l'ordonnateur sur le compte financier 2022

Le vademécum relatif à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État publié en août 2022 par le Ministère de l'économie et des finances précise que « *le compte financier est accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur pour l'exercice écoulé. Ce document est distinct de l'annexe des comptes annuels produite par l'agent comptable. Le rapport de gestion représente le « corollaire », en exécution, de la note de l'ordonnateur ayant accompagné, en prévision, le vote du budget initial et des budgets rectificatifs.*

En cohérence avec les éléments développés en prévision dans la note de l'ordonnateur, le rapport de gestion a pour objet de commenter et d'analyser :

- *L'exécution budgétaire de l'exercice écoulé, en particulier au regard de la prévision budgétaire votée en budgets initial et rectificatif,*
- *L'équilibre financier qui en résulte (besoin de financement et sa couverture),*
- *La soutenabilité de l'exécution.*

Dans ce cadre, il est notamment recommandé de présenter et commenter les taux d'exécution en dépenses et en recettes permettant de mesurer la qualité de la prévision budgétaire. Dans un premier temps, les événements imprévus pouvant justifier les écarts entre prévision et exécution seront expliqués de manière circonstanciée et, dans un second temps, les taux d'exécution de l'exercice écoulé seront analysés au regard des taux d'exécution des exercices antérieurs : en particulier, une récurrence de taux d'exécution inférieurs à 90 % doit interpeller quant à la sincérité des prévisions. »

L'objet de la présente note porte sur le rapport de gestion de l'ordonnateur sur l'exercice budgétaire 2022. Il reprend une structure de présentation et d'analyse similaire à celle retenue dans les notes de l'ordonnateur pour le budget rectificatif de l'exercice 2022. Cela vise à permettre, pour les administrateurs et les autorités chargées du contrôle, d'une part, la compréhension des événements survenus durant l'exercice et leurs conséquences sur la situation financière de l'établissement et, d'autre part, la comparaison entre prévision et exécution. Enfin, le rapport de gestion relatif à l'exécution du budget de l'année 2022 permettra d'éclairer la présentation du premier budget rectificatif de l'année 2023, étant donné qu'après la clôture de l'exercice, il convient de reprogrammer sur l'exercice 2023 les opérations de dépenses et/ou de recettes n'ayant pu être réalisées en 2022, notamment dans le cadre des opérations pluriannuelles. A noter que l'exercice 2022 est le dernier au cours duquel sera présenté les projets de l'« enveloppe recherche », le budget initial 2023 actant sa suppression, les projets de recherche étant désormais agrégés au sein du budget de l'établissement.

Ainsi, ce rapport de gestion présentera et analysera les écarts concernant les autorisations budgétaires et le solde budgétaire entre le budget rectificatif et le compte financier (partie 1). Il commentera ensuite les impacts des évolutions du solde budgétaire et des opérations non budgétaires sur l'équilibre financier de l'établissement et sa trésorerie (partie 2). Enfin, il analysera les conséquences de l'exécution 2022 sur la situation patrimoniale présentée avec le compte de résultat, la capacité d'autofinancement et le tableau de financement de l'investissement et la variation du fonds de roulement (partie 3).

1. Autorisations budgétaires

1.1. Tableau des emplois

Le plafond d'autorisations d'emplois État définitif pour l'année 2022 a été arrêté à 6 224 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé) par le Ministère. Pour mémoire, au budget rectificatif 2022, il a été voté à 6 223 ETPT. L'écart entre la notification d'emplois de septembre présentée au budget rectificatif et la notification définitive provient principalement de la création de sept nouveaux contrats doctoraux (+2,33 ETPT en tiers d'année) financés grâce aux moyens de la LPR et de la révision à la baisse des contrats des personnels de santé (-0,5 ETPT).

Le tableau ci-dessous reprend les prévisions d'emplois votées au budget rectificatif et leur consommation sur l'exercice 2022 par statut d'emploi et par plafond.

Nombre d'ETPT	sous plafond État (1)		hors plafond État (2)		sous plafond Établissement (1) + (2)	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Statut d'emploi						
Titulaires	5 141	4 552	-	-	5 141	4 552
Contractuels	1 083	1 251	1 130	1 100	2 213	2 351
Ensemble	6 224	5 803	1 130	1 100	7 354	6 903
Taux de consommation des emplois	93%		97%		94%	

La consommation d'ETPT réelle au cours de l'exercice 2022 a été de 6 903 ETPT, soit une non consommation de 451 ETPT dont 421 sur plafond État. Les titulaires représentent les deux tiers des ETPT de l'établissement. A noter que parmi les 2 351 ETPT de personnels contractuels, 425 sont en CDI (18%).

Il convient de préciser que le Conseil d'Administration arrête le plafond global des emplois. La limite des emplois autorisés porte, d'une part, sur le plafond des emplois fixé par l'État et, d'autre part, sur le plafond global de l'établissement (plafond des emplois fixé par l'État + plafond des emplois financés hors plafond État). Ainsi, le total des ETPT consommés en 2022 représente 94% du plafond global. L'établissement n'est actuellement pas en capacité de consommer la totalité des emplois sous plafond État (93%), principalement les titulaires de la fonction publique, car le montant des crédits de personnels alloués dans le cadre de la SCSP (Subvention pour Charges de Service Public) est quant à lui entièrement consommé. Le plafond d'emplois financés hors plafond État a été arrêté à 1 130 ETPT au budget rectificatif. La quasi-totalité de ces emplois a été consommée, puisque le nombre d'ETPT consommés en 2022 sur ce plafond est de 1 100 ETPT. A noter que la non consommation des emplois ouverts sur ce plafond dit « sur ressources propres », bien que minime, est inhabituelle. Cela traduit les difficultés rencontrées par certaines entités dans le recrutement de nouveaux personnels ou dans le remplacement de personnel ayant quitté l'université.

Par rapport à 2021, le nombre d'ETPT consommé est en baisse très légère de 2 ETPT tous plafonds confondus. Cette stabilité masque des variations plus importantes à la fois sur les plafonds et sur les statuts d'emploi. Le tableau ci-après reprend l'évolution des ETPT par plafond et statut d'emploi depuis 2018.

ETPT par statut et plafond d'emploi	2018	2019	2020	2021	2022
Sous plafond État	5 863	5 852	5 840	5 831	5 803
Sous plafond Établissement	809	909	1 019	1 074	1 100
Titulaires	4 703	4 677	4 670	4 615	4 552
Contractuels	1 970	2 084	2 189	2 289	2 351
TOTAL	6 673	6 762	6 859	6 905	6 903

Sur le plafond État, le nombre d'ETPT consommé est en diminution de 28, dont 63 titulaires (33 enseignants-chercheurs et 30 personnels BIATSS) compensés par 35 personnels contractuels. Le nombre d'ETPT financés hors plafond État est en augmentation de 26 par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse se traduit par l'augmentation des dépenses de personnel sur ressources propres (+1,19 M€, soit +2,1 %, cf. point 2.1).

Le nombre de contractuels est en augmentation 61 ETPT par rapport à 2021, hausse moins importante que celles constatées sur les exercices précédents (+101 ETPT en 2021, +105 ETPT en 2020). **Le nombre de titulaires est quant à lui en baisse de 63 ETPT** (après une baisse de 55 ETPT en 2021).

Au cours des 5 dernières années, c'est la première fois que l'augmentation du nombre de contractuel n'est pas supérieure à la baisse des titulaires. Depuis 2018, l'établissement a perdu 151 postes de titulaires alors que le nombre de contractuels progressait de 381. La stabilité des ETPT en 2022 s'explique par le nombre important de départs, principalement en retraite, constaté ces 2 dernières années, et par les difficultés de recrutement de contractuels rencontrés au cours de cette année (30 ETPT non consommés sur ressources propres). A noter que la part des contractuels est passé de moins de 30% des ETPT en 2018 à 34% en 2022.

Concernant les plafonds d'emplois, l'évolution sur 5 ans (-60 ETPT sur plafond État et +291 sur ressources propres) traduit la difficulté rencontrée par l'établissement dans le financement de l'évolution de la masse salariale des titulaires dont la part GVT (Glissement Vieillesse Technicité) reste à la charge de l'établissement. A l'inverse, la dynamique des ressources propres (+10% par an pour les subventions, hors SCSP et les produits d'activité) de ces dernières années a permis un recrutement important de personnels contractuels.

Le tableau ci-après détaille l'évolution des ETPT consommés par statut d'emploi et catégorie de personnel depuis 2018.

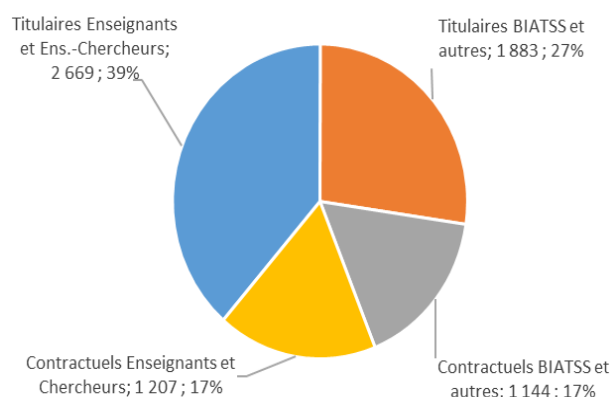
ETPT par statut et catégorie	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires Enseignants et Ens.-Chercheurs	2 734	2 712	2 719	2 703	2 669
Titulaires BIATSS et autres	1 968	1 965	1 951	1 913	1 883
Contractuels Enseignants et Chercheurs	1 061	1 137	1 199	1 228	1 207
Contractuels BIATSS et autres	909	948	990	1 062	1 144
TOTAL	6 673	6 762	6 859	6 905	6 903

On constate d'importantes variations sur les enseignants et enseignants chercheurs (y compris les contrats doctoraux), dont les ETPT ont été inférieurs de 54 en 2022 par rapport à 2021 (-33 ETPT de postes titulaires EC, -21 de contractuels enseignants ou chercheurs). On compte ainsi 3 876 ETPT en 2022 contre 3.930 en 2021.

Pour les personnels BIATSS, les ETPT sont quant à eux supérieurs de 52 en 2022 par rapport à 2021 (- 30 ETPT de titulaires BIATSS, + 82 ETPT de contractuels BIATSS). On compte 3 026 ETPT de BIATSS en 2022, contre 2 974 en 2021. Cette variation concerne exclusivement les personnels BIATSS rémunérés sur ressources propres des composantes, en augmentation de 54 ETPT en 2022, soit une augmentation de près de 9% des effectifs.

Sur les 5 dernières années, la baisse des titulaires (-151 ETPT) se répartit entre -65 ETPT pour les postes d'EC et -86 ETPT pour les postes de BIATSS. Concernant l'évolution des personnels contractuels (+381 ETPT), celle-ci se fait pour 146 ETPT sur des postes d'enseignant ou de chercheur et pour 235 ETPT sur des postes BIATSS.

Répartition des ETPT par catégorie de personnels et d'emploi



1.2. Les recettes

Le montant total des recettes globalisées et fléchées encaissées en 2022 s'élève à 684,72 M€. 6,96 M€ de recettes attendues n'ont pas été encaissées, soit un taux de réalisation de 99%. La réalisation des recettes est retracée dans le tableau ci-après, en distinguant les recettes globalisées des recettes fléchées.

Recettes / Encaissements en M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Recettes Globalisées	585,877	612,345	602,152	10,193	98%	16,275	2,8%
Recettes Fléchées	58,796	79,334	82,569	-3,235	104%	23,773	40,4%
TOTAL DES RECETTES	644,673	691,679	684,721	6,958	99%	40,049	6,2%

Si on prend la distinction faite entre les recettes globalisées et les recettes fléchées, il s'avère que les recettes globalisées ont été surestimées de 10,19 M€ au budget rectificatif, tandis que les recettes fléchées sont de 3,23 M€ supérieures aux prévisions effectuées. Pour commenter ces chiffres, il faut relever l'impact de l'ISITE LUE dévolu, financé par le biais des intérêts générés par la dotation non consommable de l'État. LUE, dans sa première année de pérennisation (2022) a été suivi sur le fonctionnement courant de l'établissement et budgété en recettes globalisées. Cependant, les recettes et les dépenses de LUE dévolu seront suivies sur opérations pluriannuelles fléchées à compter de 2023 afin de permettre un meilleur suivi dans le temps de ces ressources qui sont affectées à des dépenses bien identifiées, et de faciliter le suivi des moyens alloués par les entités en bénéficiant. Aussi, les ressources non utilisées de LUE dévolu à fin 2022, dont les dépenses interviendront sur les exercices suivants, ont été constatées sur une opération pluriannuelle fléchée pour un montant de 6 M€ sur 2022. Cela explique en grande partie l'écart de 10 M€ avec la programmation budgétaire que l'on peut constater entre les recettes globalisées, et inversement la réalisation au-delà la prévision sur les recettes fléchées (3 M€).

Par rapport à l'exercice 2021, les recettes encaissées sont en très forte augmentation, de plus de 40 M€ (+6%). Cette augmentation résulte pour 60% des recettes fléchées (+23,77 M€), qui sont en augmentation de 40% par rapport à 2021, et des recettes globalisées en hausse de 16,28 M€, dont 10 M€ au titre de la SCSP.

Le tableau ci-après indique la part des recettes affectées à des opérations pluriannuelles

Recettes / Encaissements en M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Fonctionnement courant	557,039	581,072	577,599	3,473	99%	20,560	3,7%
Opérations pluriannuelles	87,634	110,608	107,123	3,485	97%	19,488	22,2%
TOTAL DES RECETTES	644,673	691,679	684,721	6,958	99%	40,049	6,2%

Dans le détail, les recettes sur les opérations pluriannuelles et les recettes prévues pour le fonctionnement courant de l'établissement ont été respectivement surestimées de 3,49 M€ et de 3,47 M€.

De manière synthétique, l'écart constaté du fait d'encaissements supérieurs à la prévision porte sur la SCSP (cf. point suivant), les recettes de formation continue et d'apprentissage, ainsi que les financements européens, tandis que la non réalisation en recettes provient essentiellement de la programmation faite sur les opérations pluriannuelles en particulier les contrats de recherche, ainsi que les financements de l'ANR.

Par rapport à l'exercice 2021, les recettes encaissées sont en augmentation de 40,05 M€ (sur le périmètre hors fondation), soit une augmentation de plus de 6%. L'augmentation des recettes concerne tout d'abord le budget de fonctionnement courant de l'établissement, avec des recettes en hausse de plus de 20,56 M€ (+3,7%) par rapport à 2021. L'augmentation des recettes par rapport à 2021 se vérifie ensuite également sur

les recettes perçues sur les opérations pluriannuelles qui augmentent de 19,49 M€ par rapport à l'exercice précédent (+22,2%), cela concernant essentiellement des opérations financées sur recettes fléchées (+23,77 M€ pour celles-ci, soit +40% par rapport à 2021). Pour rappel, les recettes des opérations pluriannuelles sont accordées en contrepartie de dépenses identifiées par le financeur et dont il convient d'assurer la justification.

La répartition des recettes par compte budgétaire est retracée dans le tableau ci-dessous :

Recettes / Encaissements en M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
SCSP	501,563	509,798	511,707	-1,909	100%	10,144	2,0%
Fiscalité affectée	3,771	2,714	2,714	0	100%	-1,057	-28,0%
Autres financements de l'État	12,927	28,479	27,803	0,676	98%	14,876	115,1%
Autres financements publics	57,774	73,963	68,866	5,096	93%	11,092	19,2%
Recettes propres	68,638	76,726	73,631	3,095	96%	4,993	7,3%
TOTAL DES RECETTES	644,673	691,679	684,721	6,958	99%	40,049	6,2%

Par rapport à 2021, les principales augmentations portent sur les subventions publiques hors SCSP (+25,97 M€, dont 14,88 M€ pour les subventions de l'État hors SCSP), la SCSP (+10,14 M€), et les recettes propres, portées par les prestations de formation continue et apprentissage (+4,99 M€). Ces augmentations avaient été prévues au budget rectificatif.

Le détail des augmentations par rapport à 2021 et des éventuels écarts par rapport au budget rectificatif est présenté dans les paragraphes ci-dessous, par compte budgétaire.

1.2.1. La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)

Parmi les recettes, la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP), d'un montant de 511,71 M€, représente près de 75% de ces recettes. 458,14 M€ (90% du total) sont alloués au titre du financement de la masse salariale et 53,08 M€ en crédits de fonctionnement. La SCSP est en augmentation de 10,14 M€ par rapport à 2021.

Pour cette augmentation, 5,76 M€ correspondent à des recettes allouées au titre du financement de la masse salariale, dont :

- 3,47 M€ au titre de la LPR, dont 2,37 M€ pour la refonte du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et enseignants du second degré, et 0,58 M€ pour la refonte indemnitaire et repyramidage des personnels ITRF et de bibliothèques ;
- 0,70 M€ pour la prise en charge du financement la protection sociale complémentaire des agents, correspondant à la participation employeur de 15 € par mois, pour les personnels sous plafond État ;
- 0,59 M€ au titre de la revalorisation indemnitaire des personnels de la filière administrative ;
- 0,52 M€ au titre de l'adaptation de l'offre de formation des professeurs et des personnels d'éducation impactant les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), ainsi que pour la certification obligatoire en langue anglaise ;
- 0,47 M€ au titre de la revalorisation indiciaire des personnels de catégorie C ;
- 0,35 M€ pour la réforme des études de santé ;
- 0,27 M€ provenant de la variation des moyens alloués pour des actions spécifiques, dont les principales actions sont détaillées ci-après.

A contrario, certaines lignes de la SCSP sont moins importantes que l'an passé (0,50 M€ au titre du Dialogue Stratégique de Gestion, contre 1,30 M€ l'an passé).

Le reste de **l'augmentation de 4,38 M€ par rapport à 2021 est destiné à financer des dépenses de fonctionnement de l'établissement**, dont 3,89 M€ proviennent de la compensation par l'État en 2022 d'une partie des surcoûts énergétiques pour la période hivernale 2022-2023, et 0,53 M€ provient de la LPR au titre des moyens nouveaux aux laboratoires, le reste de la variation étant dû à des ajustements mineurs.

Concernant les principales actions spécifiques (fonctionnement et masse salariale confondus) financées par l'État en 2022 et présentant un caractère exceptionnel, on peut noter :

- 3,89 M€ de compensation visant à prendre en charge une partie des surcoûts énergétiques pour la période hivernale 2022-2023 ;
- 0,73 M€ au titre de la compensation des dépenses afférentes à la crise sanitaire, incluant la prolongation des contrats doctoraux, les dispositifs de tutorat, la compensation des achats de tests COVID ou encore l'accompagnement psychologique des étudiants ;
- 0,50 M€ pour les moyens négociés dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion avec l'État ;
- 0,34 M€ au titre du versement de l'indemnité inflation en début d'année aux agents concernés.

La SCSP perçue en 2022 est par ailleurs plus importante de 1,91 M€ que celle prévue au budget rectificatif.

Par rapport aux prévisions faites au budget rectificatif, la dotation finale de l'État a notamment intégré les éléments suivants :

- 0,58 M€ au titre de l'extension en année pleine des effets du repyramidage des personnels ITRF, ainsi que la refonte indemnitaire des personnels ITRF et de bibliothèques ;
- 0,52 M€ au titre de l'adaptation de l'offre de formation des professeurs et des personnels d'éducation impactant les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), ainsi que pour la certification obligatoire en langue anglaise ;
- 0,47 M€ au titre de la revalorisation indiciaire des personnels de catégorie C ;
- 0,31 M€ au titre du dispositif apprentissage, ainsi qu'en compensation des dépenses réalisées pour les étudiants ukrainiens dans le cadre de leur mise à niveau en langue française ;
- 0,30 M€ au titre d'une dotation complémentaire de mise en accessibilité des locaux ;
- 0,26 M€ de dotation complémentaire de l'État pour la prise en charge des dépenses d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ;
- 0,20 M€ au titre de la compensation des dépenses réelles afférentes aux mesures sociales liées à la crise sanitaire (autotests et accompagnement psychologique des étudiants), le financement de la prolongation des contrats ayant été prévu au budget rectificatif ;
- 0,14 M€ de dotation complémentaire au titre de la prise en charge des indemnités et frais de déplacement des membres du CNU ;
- 0,09 M€ au titre de l'action spécifique ayant pour objet le versement de l'indemnité différentielle pour les jeunes chercheurs
- - 0,62 M€ résultant de l'ajustement de la compensation par l'État pour la prise en charge du financement la protection sociale complémentaire des agents, l'ajustement correspondant à la différence entre les agents ayant droit à cette prise en charge et ceux l'ayant demandée. Notifiée par l'État pour 1,31 M€ dans la notification intermédiaire, cette ligne est donc ramenée à 0,70 M€ dans la notification définitive ;
- - 0,51 M€ au titre de Plan de Relance, dans la mesure où le versement de ces crédits seront soumis aux résultats d'un audit conduit par la Commission européenne qui ne sera finalisé qu'en 2023 et qui aura pour objet de mesurer les créations effectives de places.

1.2.2. La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

La CVEC encaissée en 2022 s'élève à 2,71 M€, soit le même montant que celui attendu au budget rectificatif.

Elle représente 0,4% des recettes encaissées en 2022. Les recettes de la CVEC sont en diminution en 2022 du fait de modification dans les modalités de versement. Seul le versement complémentaire au titre de l'année

universitaire 2021-2022 a été perçu, les versements provenant de la CVEC collectée au titre de l'année universitaire 2022-2023 étant perçus en totalité sur 2023.

En effet, le décret n°2022-1509 du 1er décembre 2022 prévoit que la totalité de la part fixe de la CVEC correspondant à 43€ rapportée à 48 221 étudiants inscrits au 11 novembre 2022 sera versée en janvier 2023, le solde étant versé en juillet de la même année.

Du fait de ces changements dans les modalités de versement, il résulte une baisse des recettes de la CVEC par rapport à 2021 de 1,06 M€.

1.2.3. Les financements publics hors SCSP

Les financements publics (cf. lignes autres financements de l'État et autres financements publics) **représentent 14,1 % des recettes encaissées en 2022, soit 96,67 M€, en forte augmentation de 25,97 M€ par rapport à 2021. Parmi ceux-ci, 89,74 M€ sont suivis sur des opérations pluriannuelles, soit 93%.** Cela concerne tous les projets bénéficiant d'une subvention publique (PIA, France 2030, Plan de Relance, CPER, ANR, Europe, collectivités territoriales, autres financeurs publics).

Par rapport à 2021, les financements de l'État hors SCSP sont en hausse de 14,88 M€ et s'élèvent à 27,80 M€, ce qui représente 4% des recettes encaissées en 2022. Cela concerne essentiellement le financement d'opérations immobilières, comme le plan France Relance volet immobilier pour 14,51 M€, mais également les opérations immobilières du CPER 2015-2020 pour 6,51 M€, le financement des loyers d'investissement des deux partenariats public-privé pour 3,09 M€, ainsi que le financement du plan Résilience pour 0,97 M€.

Les autres financements publics encaissés en 2022 s'élèvent à 68,87 M€, soit 10% des recettes de l'année. Ils sont en hausse de 11,09 M€ par rapport à 2021. Cette **augmentation** provient **des financements européens** (+4,68 M€) qui correspondent essentiellement à des versements de soldes, **de l'ANR** (+6,75 M€) et de la **Région** (+0,13 M€) alors que les **autres types de financements publics sont en baisse** (-0,47 M€).

Les financements de l'ANR, en hausse de 6,75 M€ par rapport à 2021, représentent 28,77 M€, dont 9,33 M€ au titre de la perception des intérêts de la dotation non consommable dans le cadre de LUE dévolu. Cela inclut également les versements au titre des PIA PLEIADES (2,10 M€), ORION (1,85 M€) et SIRIUS (1,60 M€), l'abondement 2021 et 2022 pour l'Institut Carnot ICEEL (2,61 M€), le financement du PRECIPUT (1,40 M€) et du Plan de Relance visant à préserver l'emploi « R&D » (1,33 M€).

La hausse constatée en 2022 par rapport à 2021 sur les financements de l'ANR résulte du versement des intérêts de LUE dévolu en année pleine (+7,77 M€ par rapport à 2021), ainsi que de l'augmentation des recettes sur Carnot ICEEL du fait de changements dans les modalités de versement (+1,25 M€). Les versements de l'ANR sont également plus importants en 2022 sur le Plan de Relance R&D (+0,63 M€), sur PLEIADES (+1,85 M€), ainsi que sur les appels à projets génériques de l'ANR (+1,31 M€) ce qui masque la baisse de recettes sur le projet LUE probatoire en 2022 (-8,30 M€ par rapport à 2021).

Les financements issus de l'Union Européenne encaissés en 2022 s'élèvent à 18,94 M€, en augmentation de 4,68 M€ par rapport à 2021.

Ils comprennent notamment les soldes des projets justifiés du CPER Recherche 2015-2020 pour 2,23 M€, les versements intermédiaires pour le projet DataCenter pour 1,90 M€, Firelight pour 1,07 M€ et les versements pour les projets ERASMUS pour 5,14 M€, ce qui inclut le versement de 1,73 M€ pour le Erasmus Mundus Genial. Parmi les autres montants importants perçus de l'UE, on peut citer le versement des recettes attendues à titre de solde pour le projet visant à la rénovation de la Halle Technique de l'ENSTIB pour 0,77M€, ainsi que le versement d'une avance pour l'ERC Reacher pour 0,86 M€.

L'augmentation des recettes du FEDER en 2022 par rapport à 2021 provient essentiellement d'une accélération du versement des subventions de l'UE attendues par l'établissement à titre d'acomptes ou de

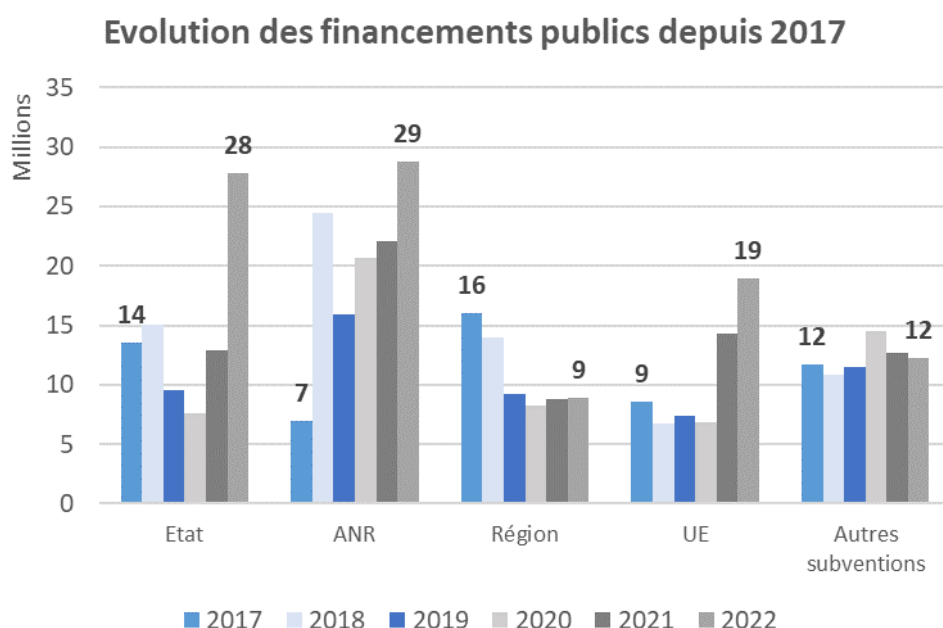
solde ce qui résulte, d'une part, d'un renforcement des équipes FEDER au niveau de la Région, qui permet le traitement plus rapide des dossiers et, d'autre part de la production de justificatifs de meilleure qualité par l'Université. Ces derniers sont désormais réalisés de manière régulière, homogène et exhaustive grâce à la mise en place de la « cellule justification », laquelle a justifié pour 14,57 M€ de dépenses sur projets européens en 2022.

Les financements de la Région encaissés en 2022 s'élèvent à 8,92 M€, un chiffre stable par rapport à 2021. Ils comprennent notamment les avances des projets PACTE Compétences pour 1,85 M€, le financement de travaux sur le Saulcy pour 0,95 M€, la subvention de fonctionnement de 0,7 M€ de l'école de sage-femme transférée du CHRU à l'Université en 2021, ainsi que le financement des opérations justifiées du CPER Recherche 2015-2020 pour 1,23 M€.

Les autres subventions publiques encaissées en 2022 s'élèvent à 12,24 M€, en baisse de 0,47 M€ par rapport à 2021. Ce sont près de 400 opérations qui bénéficient de ces financements en provenance de plus de 150 financeurs différents, dont les principaux sont l'INSERM pour 1,05 M€ dont 0,85 M€ pour le projet EXIST, le CHRU pour 0,87 M€, l'Université Franco-Allemande pour 0,75 M€ en 2022, les Métropoles de Nancy et de Metz pour respectivement 0,73 M€ et 0,69 M€, l'ADEME pour 0,71 M€, BPI France pour 0,56 M€ ainsi que l'ARS pour 0,50 M€.

Par rapport au budget rectificatif, le taux de réalisation de ces recettes est de 94,4 %. Le principal écart se situe sur les financements de l'ANR pour les Projets d'Investissement d'Avenir pour lesquels 3,78 M€ de recettes prévues n'ont pas donné lieu à encaissement. Cet écart s'explique notamment par le fait qu'était prévu au budget rectificatif le versement d'une avance sur le projet Excellences et Territoires pour 1,74 M€, avance qui a été versée début 2023, ainsi que le versement de 1,17 M€ d'intérêts complémentaires sur le projet LUE dévolu suite à la réévaluation du niveau du montant de dotation non consommable (DNC) dévolu à compter du 1er août 2022, complément qui n'a pas été effectué en 2022 et sera régularisé en 2023.

Si on analyse l'évolution depuis 2017 de ces financements, on peut relever la part croissante prise par les financements de l'État, essentiellement due au plan France Relance en 2022, et les subventions provenant de l'ANR (PIA – France 2030) en hausse de plus de 300% (+21,8 M€) et de l'Union Européenne qui ont plus que doublé sur la période (+120% et +10,3 M€). Le graphique ci-après montre l'évolution des financements publics depuis 2017.



1.2.4. Les recettes propres

Les recettes propres représentent 10,8% des recettes encaissées en 2022, soit 73,63 M€. Le taux de réalisation est de 96%. Le détail des recettes propres par origine est donné dans le tableau qui suit.

Recettes / Encaissements par origine en M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Droits d'inscription	14,489	14,655	15,257	-0,602	104%	0,769	5,30%
DU, FC, Apprentissage	24,774	32,065	33,354	-1,289	104%	8,58	34,60%
Taxe d'apprentissage	2,449	2,676	2,681	-0,005	100%	0,232	9,50%
Contrats & prestations de recherche hors ANR	0,672	0,565	0,572	-0,007	101%	-0,099	-14,80%
Valorisation	4,693	8,909	6,386	2,523	72%	1,693	36,10%
Subv. acteurs privés (Asso., Fondations, ...)	1,794	2,503	1,373	1,13	55%	-0,421	-23,50%
Dons et legs	0,366	1,071	0,653	0,417	61%	0,287	78,40%
Autres recettes	19,401	14,281	13,355	0,926	94%	-6,046	-31,20%
TOTAL RECETTES PROPRES	68,638	76,726	73,631	3,095	96%	4,993	7,30%

Les recettes générées par l'activité de l'établissement sont issues des droits d'inscription (15,26 M€), de la formation continue ou par apprentissage et des diplômes propres (33,35 M€, dont 23,75 M€ au titre de l'apprentissage), de la collecte de la taxe apprentissage (2,68 M€), des contrats de la recherche et des produits issus des activités de valorisation de la recherche (6,39 M€), des subventions allouées par des financeurs hors de la sphère publique (1,37 M€), des dons (0,65 M€) et des « autres recettes » (13,35 M€). Parmi les « autres recettes », figurent notamment les recettes provenant des mises à disposition de personnel (1,54 M€), les recettes issues de la subrogation et des trop-perçus de paie (0,85 M€), les mises à disposition de locaux (0,65 M€) ainsi que les prestations hors valorisation et formation réalisées par les composantes de l'Université (vente de fromage de la ferme, expertises, prestations dans le cadre de Lothaire...).

Concernant les recettes d'apprentissage, celles-ci sont encore en augmentation en 2022 du fait d'un nombre d'apprentis plus important en 2022 : au titre de l'exercice 2020-2021, l'université recensait 2 827 apprentis, ils étaient 3 475 en 2021-2022 et 3 835 pour l'année universitaire 2022-2023, ce qui explique l'augmentation des recettes d'apprentissage encaissées en 2022, hausse qui se poursuivra donc en 2023.

Par rapport à 2021, les recettes propres sont en augmentation de 4,99 M€ (+7%), et concernent principalement les recettes de formation (+8,58 M€), et les contrats de recherche (+1,69 M€), ce qui compense les baisses sur les « autres recettes » (-6,05 M€).

La baisse des « autres recettes » est due notamment à l'absence de recettes de la part de l'ARS pour la prise en charge des PAMSU (- 3,24M€), l'Université ayant utilisé les reliquats des financements ARS des années antérieures pour financer ces dépenses. Au titre des baisses significatives, il convient de noter également la diminution de 1,66 M€ des recettes issues de la Fondation ID+ Lorraine par rapport aux recettes 2021 provenant de la fondation NIT. En 2022, c'est seulement 0,14 M€ de recettes qui a été versé par la nouvelle fondation créé au 1^{er} janvier. Enfin, cette baisse s'explique également par la meilleure traçabilité des recettes d'apprentissage, certaines de ces recettes étaient parfois comptabilisées en « autres recettes » au lieu d'être affectées en recettes de formation. Ce biais contribue également à expliquer l'augmentation importante des recettes de formation en 2022.

Par rapport aux données du budget rectificatif, le taux de réalisation des recettes propres est de 96%, ce qui traduit la très bonne prévision faite sur ces recettes. Si les **recettes provenant de la formation et des droits d'inscription ont été plus importantes que prévues** au budget rectificatif (respectivement + 1,29 M€ et

+0,60 M€), les recettes provenant des contrats de valorisation ont été surévaluées de 2,52 M€, tout comme les recettes sur les projets de recherche subventionnés par un partenaire privé, pour 1,13 M€.

Il est possible de donner une analyse plus fine de la destination des recettes obtenues en donnant le détail des financements sur projets pluriannuels.

1.2.5. Les recettes sur opérations pluriannuelles

Dans ce paragraphe, un focus est réalisé uniquement sur les opérations pluriannuelles sans distinguer la nature des financements. **Les encaissements sur opérations pluriannuelles se montent à 106,86 M€, ce qui représente 15,6% des encaissements réalisés. En 2022, ce sont 3,75 M€ de recettes prévues sur projet pluriannuel qui n'ont pas été encaissées.** La réalisation des recettes est détaillée ci-après selon leur destination à partir des données des tableaux 9.

RECETTES (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Contrats de Recherche	42,141	46,583	45,298	1,285	97%	3,157	7,5%
Contrats de Formation Continue	1,261	1,953	1,719	0,233	88%	0,458	36,4%
Contrats d'enseignement	21,976	26,834	23,785	3,049	89%	1,809	8,2%
Opérations Plan Campus	7,158	6,184	6,184	0,000	100%	-0,974	-13,6%
Opérations Immobilières (PP2I)	9,946	25,877	28,158	-2,281	109%	18,212	183,1%
Op. pluriannuelles d'investissement	5,152	3,177	1,973	1,203	62%	-3,178	-61,7%
TOTAL Opérations pluriannuelles	87,634	110,608	107,118	3,490	97%	19,484	22,2%

Parmi les contrats de recherche, il faut faire une remarque liminaire sur le taux d'exécution de 97% des recettes. Pour rappel, les dépenses relatives au projet LUE dévolu seront suivies, à compter de 2023, sur opérations pluriannuelles. Les versements obtenus au titre de LUE dévolu, qui n'ont pas donné lieu à des dépenses au 31 décembre 2022, ont été comptabilisés sur opération pluriannuelle en fin d'exercice 2022. Cela a entraîné l'inscription d'une recette supplémentaire fléchée de 6,00 M€. Cette recette n'ayant pas été prévue sur opération pluriannuelle au budget rectificatif, les recettes des contrats de recherche seraient inférieures de 7,28 M€ par rapport aux prévisions faites, une fois cette correction prise en compte.

Les principaux autres décalages concernent les contrats de valorisation de la recherche, dont les recettes sur opérations pluriannuelles sont inférieures de 3,05 M€ aux prévisions, les recettes de l'ANR hors Investissement d'avenir sur appels à projets génériques de l'ANR, inférieures de 1,95 M€ aux prévisions, les projets de recherche financés par la Région, dont les encaissements sont inférieurs de 1,04 M€ aux prévisions. 0,90 M€ était également attendu de l'ANR au titre du projet LUE probatoire, lequel n'a pas été encaissé en 2022.

Parmi les contrats d'enseignement, l'écart est de 3,05 M€ par rapport à la prévision. Ceci s'explique principalement par le fait que l'avance de 1,74 M€ attendue de la part de l'ANR au titre du projet Excellences n'a pas été perçue par l'établissement en 2022. Parmi les autres écarts, on peut relever que les recettes de l'UE pour les bourses Erasmus ont été inférieures de 0,46 M€ aux prévisions (3,32 M€ d'encaissés pour 3,78 M€ de prévus).

Concernant les opérations immobilières, les encaissements ont été de 2,28 M€ supérieurs aux prévisions. Ceci s'explique par le fait que les versements attendus de l'Europe au titre du financement du DataCenter Mutualisé Lorrain (DCML) ont été perçus en 2022, alors que les encaissements étaient attendus en 2023. Les encaissements ont ainsi été supérieurs de 1,77 M€ aux prévisions. Le reste de l'écart sur les opérations immobilières résulte de la perception de subventions complémentaires de l'État dans la notification définitive de la SCSP pour le financement de la mise en accessibilité des locaux pour 0,30 M€.

Enfin, **sur les opérations pluriannuelles d'investissement**, les recettes ont été inférieures de 1,20 M€ aux prévisions. Ceci concerne des encaissements attendus à titre de solde moins élevés que prévus sur de nombreux projets, ces encaissements étant bien souvent décalés à l'exercice suivant.

Les recettes prévues en 2022 et qui n'ont pas fait l'objet d'un encaissement seront reprogrammées sur l'exercice 2023 au prochain budget rectificatif. Ces écarts traduisent seulement le décalage dans le temps de la perception de ces recettes (en avance par rapport à la prévision sur les opérations immobilières, en retard sur les contrats de recherche ou d'enseignement notamment).

Pour finir sur les recettes budgétaires, leur évolution depuis 2017 est retracée dans le tableau ci-dessous.

Recettes encaissées (en M€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Croissance annuelle
SCSP	476,30	483,66	485,17	493,73	501,56	511,71	1,4%
Subventions État	13,30	15,01	9,50	7,65	12,93	27,80	15,9%
Autres subventions publiques	43,50	55,90	44,09	50,27	57,77	68,87	9,6%
Ressources propres dont CVEC	47,51	52,24	58,29	61,21	73,72	76,34	10,0%
TOTAL	580,61	606,81	597,05	612,87	645,99	684,72	3,4%

En conclusion, on peut relever que toutes les recettes de l'établissement sont en forte progression en 2022, de plus de 6% par rapport à 2021 (+40 M€), portées par l'augmentation de la SCSP (+10,1 M€), des subventions de l'État (+14,9 M€) et autres subventions publiques (+11,1 M€) ainsi que des ressources propres (+3,7 M€), en particulier les recettes de formation.

2022 n'est pas la seule année au cours de laquelle cette tendance se vérifie. Si on étend l'analyse sur les six dernières années, depuis 2017 et avant la crise sanitaire, les recettes totales (cf. page suivante) sont en augmentation de 104 M€, soit près de 18%. La SCSP représente seulement un tiers de cette hausse.

Si la SCSP a augmenté de 35,4 M€ sur la période, soit 7,4% (ou 1,4% par an), les principales variations concernent les subventions de l'État qui ont plus que doublé (+14,5 M€ ; +16% par an) portées par les recettes sur les projets France Relance et CPER de ces deux dernières années.

Les autres subventions publiques et ressources propres portées par les recettes d'apprentissage sont en forte augmentation de +25,4 M€ et +28,8 M€, soit +10% de croissance annuelle depuis 2017.

1.4. Les dépenses budgétaires en Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

Le budget d'AE 2022 de 669,14 M€ a été engagé à 98%, soit 654,87 M€. Les AE de personnels représentent 78% des engagements, le fonctionnement 15% et l'investissement 7%. 60% des AE non engagées proviennent des opérations pluriannuelles (8,4 M€ sur 14,3 M€) alors qu'elles ne représentent que 14% des engagements. Les AE ont diminué de 2,9 M€ par rapport à 2021, la forte baisse des engagements en investissement (-29 M€) masquant les hausses en fonctionnement (+14,7 M€) et en personnel (11,5 M€).

Le budget de CP 2022 de 673,15 M€ a été engagé à 99%, soit 664,78 M€. Les CP de personnels représentent 77% des paiements, le fonctionnement 15% et l'investissement 8%. Le non réalisation est portée principalement par les opérations pluriannuelles pour 70% (5,8 M€ sur 8,4 M€). A noter que les CP sont en hausse de 44,1 M€ par rapport à 2021 (+7%) dont 20 M€ proviennent des dépenses d'investissement, 16,6 M€ du fonctionnement et 11,5 M€ des dépenses de personnel.

Le tableau ci-dessous synthétise les données en AE et CP des trois enveloppes de dépenses.

AE et CP Toutes enveloppes (en M€)	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Autorisations d'Engagement (AE)	657,761	669,139	654,866	14,272	98%	-2,894	-0,4%
<i>dont AE sur Opérations Pluriannuelles</i>	<i>115,767</i>	<i>97,237</i>	<i>88,805</i>	<i>8,432</i>	<i>91%</i>	<i>-26,962</i>	<i>-23,3%</i>
Crédits de Paiement (CP)	620,714	673,151	664,776	8,375	99%	44,061	7,1%
<i>dont CP sur Opérations Pluriannuelles</i>	<i>77,914</i>	<i>106,378</i>	<i>100,576</i>	<i>5,802</i>	<i>95%</i>	<i>22,661</i>	<i>29,1%</i>

Les points suivants visent à expliquer les écarts constatés par enveloppe budgétaire sur les engagements réalisés et les crédits de paiement consommés par rapport au budget rectificatif, ainsi que leurs évolutions par rapport à 2021.

1.4.1. Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP) de Masse salariale

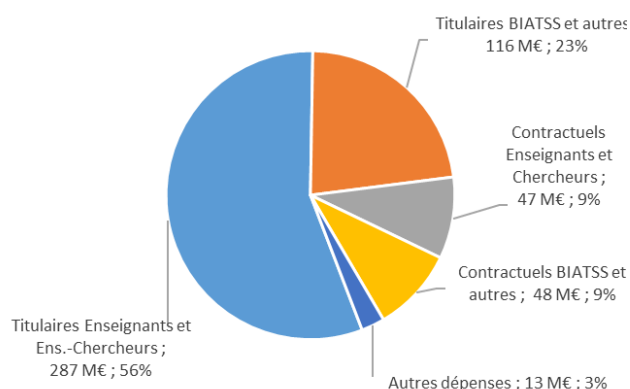
La consommation de crédits relatifs aux dépenses de personnels s'est élevée à 510,94 M€ en 2022, en augmentation de 11,49 M€ par rapport à 2021 (+2,3%). Par rapport à la prévision budgétaire faite au budget rectificatif, 2,56 M€ d'AE et CP n'ont pas été consommés. Le taux d'exécution des AE et CP est de 99,5%. L'exécution des dépenses de personnel est conforme à la prévision budgétaire réalisée au budget rectificatif. Ainsi, les CP de personnels représentent 30% des CP non consommés en 2022, alors qu'ils constituent 77% des CP consommés. Les taux d'exécution par plafond de masse salariale sont retracés dans le tableau ci-après.

Enveloppe de Personnel AE = CP (en M d'€)	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
prise en charge sous plafond État	441,658	452,891	451,959	0,932	100%	10,300	2,3%
prise en charge hors plafond État	57,794	60,609	58,983	1,627	97%	1,189	2,1%
TOTAL AE/CP DE PERSONNEL	499,452	513,500	510,941	2,559	99,5%	11,489	2,3%
Composant : Fonctionnement courant	474,726	489,519	487,705	1,814	100%	24,287	2,7%
Composant : Opérations pluriannuelles	24,726	23,981	23,237	0,745	97%	-1,490	-6,0%

A fin 2022, les dépenses de personnels sont en augmentation de 11,5 M€ (+2,3%), après avoir crû de 11,2 M€ (+2,3%) en 2021. La variation en pourcentage est donc similaire, bien que l'exercice 2022 intègre l'augmentation de la valeur du point d'indice sur 6 mois pour près de 7 M€.

En 2022, la rémunération totale des titulaires (402,72 M€) représente près de 80% des dépenses de la masse salariale (cf. graphique ci-contre). Les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires représentent 71% de la masse salariale des titulaires, les BIATSS et autres personnels 29%.

Répartition des dépenses par catégorie de personnels et d'emploi



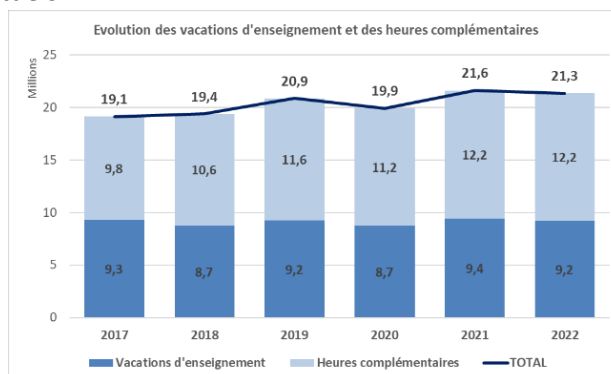
Par rapport à 2021, les dépenses de masse salariale relevant du plafond État et financées par la SCSP sont en augmentation de 10,30 M€ (+2,3%). Cette augmentation est due pour 57% à l'augmentation des rémunérations des personnels titulaires (+6,63 M€), bien que la moyenne annuelle d'ETPT titulaire sur 2022 soit en baisse de 63 par rapport à 2021 (4 615 en 2021 contre 4 552 en 2021). L'augmentation est essentiellement due à la revalorisation du point d'indice dont l'impact est estimé à 4,67 M€ sur 6 mois, ainsi qu'au GVT solde sur 2022, dont l'impact est atténué par les économies sur le schéma d'emplois et les vacances de postes dues aux départs de l'année.

Le solde de 3,67 M€ sur la variation annuelle des dépenses de masse salariale prises sous plafond État relève des contractuels sous plafond État et correspond essentiellement aux financements de l'augmentation moyenne des ETPT constatée sur l'année (+61), ainsi qu'à l'augmentation du point d'indice appliquée sur 6 mois pour ces mêmes personnels.

Enfin, il faut rappeler qu'une partie des augmentations sous plafond État, tant pour les titulaires que les contractuels, est due à la prise en charge partielle de la complémentaire santé (0,60 M€), ainsi qu'aux indemnités « inflation » versées début 2022 (0,34 M€) et télétravail (0,22 M€), pour un total de 1,16 M€.

Les dépenses de personnels hors plafond État et principalement prises en charge par les budgets propres des entités sont en augmentation 1,19 M€ (+2,1%) par rapport à 2021. Ceci agrège une augmentation des dépenses de masse salariale suivies sur le budget de fonctionnement courant de 2,68 M€, tandis que les dépenses de masse salariale suivies sur les opérations pluriannuelles sont en baisse de 1,49 M€. L'augmentation dans le budget de fonctionnement courant provient pour partie du suivi des dépenses de masse salariale de LUE dévolu, dont les dépenses de 1,21 M€ se substituent pour partie à des dépenses suivies jusqu'à l'an passé sur LUE probatoire, dans les opérations pluriannuelles. Le reste de l'augmentation provient, quant à elle, de dépenses supplémentaires, en particulier sur les composantes de formation (+1 M€). Ceci est la conséquence de l'augmentation des dépenses liées à l'apprentissage, qui a également pour effet une hausse des recettes en parallèle (voir point 1.2.4). Au final, l'augmentation des dépenses de masse salariale sur le plafond établissement de 2,68 M€ provient de la variation de la moyenne annuelle des ETPT (+26) et de la revalorisation du point d'indice des personnels contractuels.

En complément, le montant des heures complémentaires et des vacances d'enseignement s'élève à 21,34 M€. Ce chiffre est en baisse de 0,28 M€ par rapport à 2021, cette dernière année ayant fait l'objet d'une dotation complémentaire pour financer le référentiel octroyé en raison des contraintes sanitaires. Le graphique ci-contre montre l'évolution de ces dépenses depuis 2017.



Le tableau ci-après reprend les données présentées dans le tableau 9 relatif aux opérations pluriannuelles.

Enveloppe de Personnel (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Contrats (enveloppe) de Recherche	20,562	18,056	17,684	0,372	98%	-2,878	-14,0%
<i>dont I-SITE LUE</i>	<i>5,653</i>	<i>3,505</i>	<i>3,465</i>	<i>0,040</i>	<i>99%</i>	<i>-2,188</i>	<i>-38,7%</i>
Contrats de Formation Continue	0,204	0,450	0,334	0,116	74%	0,130	63,6%
Contrats d'enseignement	3,655	4,992	4,771	0,221	96%	1,116	30,5%
Op. pluriannuelles d'investissement	0,306	0,483	0,447	0,035	93%	0,142	46,4%
TOTAL Opérations pluriannuelles	24,726	23,981	23,237	0,745	97%	-1,490	-6,0%

Pour les opérations pluriannuelles, les dépenses de masse salariale sont en baisse par rapport à 2021 (- 1,49 M€, soit -6%). Ceci résulte de dépenses moins élevées sur les contrats de recherche, dont le projet LUE probatoire, les dépenses sur LUE dévolu ayant été suivies hors opérations pluriannuelles en 2022. Cette baisse sur les contrats de recherche n'est pas compensée par les augmentations sur les contrats d'enseignement dont les dépenses de personnels sont en hausse de 1,12 M€, ce qui inclut les dépenses supplémentaires sur les projets PACTE (+0,40 M€) et les PIA ORION, SIRIUS et PLEIADES (+0,55 M€ par rapport à 2021).

1.4.2. Autorisations d'Engagement en investissement

Le montant des autorisations d'engagement en investissement consommées au cours de l'exercice 2022 est de 42,96 M€ et représente 6,5 % des AE consommées. Le taux d'exécution des AE d'investissement est de 91%, ce qui est un bon taux d'exécution pour des AE d'investissement. A fin 2022, ce sont 4,31 M€ d'AE d'investissement prévues au budget rectificatif qui n'ont pas été consommées. La consommation des crédits d'AE en investissement est retracée dans le tableau ci-après :

Enveloppe d'Investissement AE (en M d'€)	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Fonctionnement courant	9,156	9,881	8,382	1,499	85%	-0,773	-8,4%
Opérations pluriannuelles	62,839	37,386	34,574	2,811	92%	-28,265	-45,0%
TOTAL AE D'INVESTISSEMENT	71,995	47,267	42,957	4,310	91%	-29,038	-40,3%

On constate de prime abord une forte baisse de 29,04 M€ des engagements en investissement par rapport à 2021 (-40%). Cette baisse est **essentiellement imputable aux opérations pluriannuelles immobilières, qui ont fait l'objet d'engagements pour des montants exceptionnels en 2021** (notification des marchés des opérations France Relance et CPER 2015-2020).

Concernant le budget d'AE prévu au budget rectificatif pour les dépenses courantes d'investissement, les consommations se sont élevées à 8,38 M€, inférieures de 1,50 M€ par rapport aux prévisions. Ceci résulte de dépenses d'investissement prévues dans le budget annuel des composantes (travaux, équipements) en 2022, et qui n'ont pas pu se réaliser cette année. Ces dépenses sont également **inférieures de 0,77 M€ à leur niveau de 2021 (-8%)**, cela résulte du fait que les dépenses d'investissement avaient été privilégiées en 2021 du fait de l'impossibilité de réaliser certaines dépenses de fonctionnement en raison des restrictions imposées par la crise sanitaire. Avec la levée des restrictions en 2022, les dépenses d'investissement ont été moins importantes, et les dépenses de fonctionnement sont en augmentation, comme nous le verrons ci-après.

Pour les dépenses d'investissement sur opérations pluriannuelles, les consommations d'AE se sont élevées à 34,57 M€, soit une diminution de 28,26 M€ par rapport à 2021, ce qui constitue une baisse de 45%. Ceci est dû à l'impact des opérations immobilières réalisées dans le cadre de France Relance et du CPER 2015-2020, dont les engagements les plus importants ont eu lieu en 2021. Cela masque la légère baisse des engagements en investissement sur les autres catégories d'opérations pluriannuelles (cf. tableau ci-après).

AE d'Investissement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Contrats (enveloppe) de Recherche	8,297	7,165	7,005	0,160	98%	-1,292	-15,6%
Contrats de Formation Continue	0,234	0,406	0,155	0,251	38%	-0,080	-34,1%
Contrats d'enseignement	1,249	3,487	2,381	1,106	68%	1,132	90,6%
Opérations Plan Campus	0,219	0,013	0,009	0,004	72%	-0,210	-95,8%
Opérations Immobilière (PP2I)	47,803	20,522	20,147	0,375	98%	-27,655	-57,9%
Op. pluriannuelles d'investissement	5,037	5,792	4,877	0,915	84%	-0,160	-3,2%
TOTAL Opérations pluriannuelles	62,839	37,386	34,574	2,811	92%	-28,265	-45,0%

Au 31 décembre 2022, ce sont 2,81 M€ d'AE prévues qui n'ont pas été consommées sur des opérations pluriannuelles, soit un taux d'exécution de 92%.

Les engagements les plus importants ont été réalisés pour les opérations immobilières hors Campus. Les engagements se sont ainsi élevés à 20,15 M€, soit un excellent taux d'exécution à 98%. Si cela constitue une baisse de 27,66 M€ des engagements par rapport à 2021, année exceptionnelle, cela reste supérieur de 12,64 M€ par rapport aux consommations d'AE d'investissement de 2020 et de 15,20 M€ par rapport à 2019, traduisant une importante dynamique dans l'engagement des dépenses d'investissement immobilier. Les principaux engagements réalisés en 2022 s'élèvent à :

- 5,38 M€ au titre des projets de travaux réalisés en vue de faire gagner nos bâtiments en efficacité énergétique, dont 1,06 M€ sur le programme Résilience financé par l'État, et 0,56 M€ sur les surcoûts du plan France Relance ;
- 5,08 M€ au titre du projet de réhabilitation du bâtiment J sur le Campus Carnot-Ravinelle, projet financé par le CPER 2015-2020 ;
- 3,56 M€ au titre des travaux sur l'île du Saulcy, projet financé par le CPER 2015-2020 et 2021-2027 ;
- 3,41 M€ au titre des divers travaux de Gros Entretien Renouvellement Sécurité.

Pour les contrats de recherche, le taux d'exécution atteint 98% également, avec 7,01 M€ d'AE d'investissement consommées, pour une prévision de 7,17 M€ faite au budget rectificatif. La baisse des AE d'investissement sur les contrats de recherche (-1,29 M€) par rapport à 2021 s'explique par la fin de la programmation des projets FEDER et CPER 2015-2020, pour lesquels la plupart des engagements ont été réalisés les années précédentes. Par rapport à 2020, la baisse des AE d'investissement sur les contrats de recherche atteint même 3,32 M€, traduisant une baisse continue des engagements, qui devraient réaugmenter les exercices suivants, portés par les nouveaux projets européens et du CPER.

Pour les contrats d'enseignement, les consommations d'AE d'investissement se sont élevées à 2,38 M€, dont 1,15 M€ sur les projets PACTE, soit un taux de consommation des AE d'investissement de seulement 68%, la prévision ayant été fixée à 3,49 M€ au budget rectificatif. Le principal décalage résulte de l'opération financée par le ministère via le DSG pour la convergence du calcul lorrain, dont les achats d'équipements étaient prévus d'être engagés en fin d'année pour 0,58 M€, et qui se réaliseront finalement en 2023.

Enfin, pour les **autres opérations pluriannuelles d'investissement**, les consommations se sont élevées à 4,88 M€ d'AE, pour des prévisions de 5,79 M€, soit un taux d'exécution de 84%. Ainsi, c'est 0,92 M€ d'AE qui n'a pas été engagé, les principaux décalages concernant l'achat d'équipements pour le DCML qui ont été reportés à 2023 (0,46 M€ de non consommé), ainsi que des achats sur le Plan Sûreté (0,31 M€ de non consommation).

En conclusion, il faut signaler qu'une fois ôtées les variations sur les opérations immobilières, les AE d'investissement sur opérations pluriannuelles sont en baisse de 0,61 M€ par rapport à 2021, la baisse constatée sur les projets de recherche étant en partie compensée par l'augmentation des engagements en formation, portés par les projets PACTE Compétences.

1.4.3. Crédits de Paiement en investissement

Le montant des crédits de paiement d'investissement consommés au cours de l'exercice 2022 est de 55,46 M€ et représente 8,3 % des CP consommés par l'établissement. Le taux d'exécution des CP d'investissement est de 96%, ce qui constitue un excellent taux pour des CP d'investissement. Ceci représente une surbudgétisation de seulement 2,10 M€ au niveau de l'établissement.

Enveloppe d'Investissement CP (en M d'€)	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Fonctionnement courant	8,203	9,731	8,401	1,330	86%	0,198	2,4%
Opérations pluriannuelles	27,295	47,835	47,063	0,772	98%	19,768	72,4%
TOTAL CP D'INVESTISSEMENT	35,498	57,566	55,464	2,102	96%	19,966	56,2%

Si on compare les exercices 2021 et 2022, on peut noter une augmentation de plus de 56% des consommations de CP d'investissement lors de l'exercice 2022. Ceci est la conséquence des engagements importants réalisés sur les opérations immobilières en 2021 (CPER 2015-2020, France Relance) qui ont pour partie donné lieu à paiement en 2022.

Si on neutralise l'impact des opérations immobilières, les consommations de CP d'investissement sont en baisse de 2,49 M€ en 2022 par rapport à 2021, baisse essentiellement due aux contrats de recherche.

Par rapport aux données du budget rectificatif, on constate que les consommations de CP pour des dépenses courantes d'investissement ont été moins importantes que ce qui avait été prévu au budget rectificatif. Ce sont 8,40 M€ de CP pour les dépenses courantes d'investissement qui ont été consommés, soit 1,33 M€ de moins que la budgétisation effectuée. Les consommations de CP pour les dépenses courantes d'investissement sont en revanche stables entre 2021 et 2022 (+0,20 M€ en 2022), portées par les dénouements en CP d'engagements de 2021.

Concernant les projets suivis sur des opérations pluriannuelles, on constate un très bon taux d'exécution à 98,4 %, pour seulement 0,77 M€ de CP d'investissement non consommé par rapport aux prévisions. Le tableau ci-après permet de détailler les écarts et les taux d'exécution.

CP d'Investissement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Contrats (enveloppe) de Recherche	8,558	7,005	6,319	0,686	90%	-2,239	-26,2%
Contrats de Formation Continue	0,164	0,256	0,219	0,037	86%	0,055	33,5%
Contrats d'enseignement	0,954	2,912	1,901	1,011	65%	0,947	99,3%
Opérations Plan Campus	2,017	1,826	1,707	0,119	94%	-0,310	-15,4%
Opérations Immobilière (PP2I)	10,766	31,243	33,224	-1,981	106%	22,458	208,6%
Op. pluriannuelles d'investissement	4,836	4,593	3,692	0,901	80%	-1,144	-23,7%
TOTAL Opérations pluriannuelles	27,295	47,835	47,063	0,772	98%	19,768	72,4%

Les CP sur opérations pluriannuelles représentent près de 85 % des dépenses d'investissement de 2022. De la même manière que pour les AE d'investissement, les consommations de CP **les plus importantes se font sur les opérations immobilières**, mais dans une plus grande proportion dans la mesure où ces consommations découlent en grande partie des importants engagements réalisés en 2021.

Sur ces opérations immobilières, les CP se sont élevés à 33,22 M€ et sont de 1,98 M€ supérieurs à la prévision. Ceci provient de dépenses supérieures à la prévision sur quelques opérations, dont 0,5 M€ sur le DCML et 1,57 M€ sur l'opération CPER du Saulcy. Ces dépassements proviennent d'un avancement des travaux plus favorable que prévu, dû à la livraison soutenue des fenêtres et des travaux associés (démolitions - sciage des encadrements de baies, gros-œuvre, CVC et électricité) et des travaux supplémentaires (principalement en

revêtements de sols - chapes non prévues et étanchéité-ouverture de toiture pour installation des CTA). Ceci a permis la production de décomptes plus rapidement que ce qui était attendu.

Pour les projets suivis sur l'enveloppe recherche, les consommations de CP se sont élevées à 6,32 M€, ce qui représente 0,68 M€ de CP d'investissement non consommé, pour un taux d'exécution de 90%. Ceci résulte de sous-consommation sur plusieurs projets, dont 0,26 M€ de CP prévu sur les projets stratégiques financés par prélèvement sur fonds de roulement, et 0,20 M€ de CP d'investissement prévu sur les contrats de recherche conclus avec des partenaires publics ou privés. Par rapport à 2021, les CP sont en baisse de 2,24 M€, résultant de la fin des programmes FEDER et CPER.

Pour les contrats d'enseignement, les consommations de CP se sont élevées à 1,90 M€ pour des prévisions qui étaient de 2,91 M€, pour un taux d'exécution de seulement 65%. La principale source du décalage provient des projets PACTE, pour lesquels 0,99 M€ de CP d'investissement avait été prévu, et seul 0,54 M€ a été consommé.

Pour les **autres opérations d'investissement**, 4,59 M€ de CP avaient été budgétés, pour des consommations de 3,69 M€, soit un taux de consommation de 80%. Ceci résulte de sous-consommations en CP d'investissement généralisées à plusieurs projets, comme les projets d'investissement portés par les collèges dont 0,29 M€ n'a pas été consommé ou encore le projet NEIGES, pour 0,1 M€ non consommé.

1.4.4. Autorisations d'Engagement en Fonctionnement

Le montant des autorisations d'engagement en fonctionnement consommées au cours de l'exercice 2022 est de 100,97 M€, pour un taux d'exécution de 93,2%. Cela représente 14,66 M€ de consommation d'AE de fonctionnement supplémentaires par rapport à 2021, soit une augmentation de 17%. Les AE de fonctionnement représentent 15% des consommations d'AE totales consommées par l'établissement. Fin 2022, ce sont 7,40 M€ d'AE de fonctionnement prévues qui n'ont pas été consommées (cf. tableau ci-après).

Enveloppe de Fonctionnement AE (en M d'€)	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Fonctionnement courant	58,111	72,501	69,974	2,527	97%	11,863	20,4%
Opérations pluriannuelles	28,202	35,871	30,994	4,876	86%	2,792	9,9%
TOTAL AE DE FONCTIONNEMENT	86,313	108,372	100,968	7,404	93%	14,655	17,0%

Pour détailler les consommations d'AE de fonctionnement en 2022, il est utile de distinguer les dépenses engagées sur projets pluriannuels et les dépenses courantes.

a) Les engagements des dépenses de fonctionnement courant (hors opérations pluriannuelles)

En 2022, les engagements pour des dépenses de fonctionnement courant sont en augmentation importante de 11,86 M€ par rapport à 2021. Pour commenter cette augmentation, il faut tenir compte du fait que les dépenses de 2021 étaient encore affectées par la crise sanitaire, et le retour à une année sans restriction de déplacement ou de rencontre explique une partie de cette augmentation, avec des dépenses plus importantes sur certains postes comme les missions ou réceptions. Par ailleurs, l'augmentation des recettes de formation a permis aux composantes de formation de bénéficier de moyens plus importants en 2022, et a entraîné une hausse des dépenses du fait d'un accroissement de leurs activités.

L'augmentation des engagements en fonctionnement concerne également les dépenses liées aux bâtiments. Ainsi les engagements sur les dépenses de fluides se sont élevés à 13,80 M€ en 2022 (+3,29 M€ par rapport à 2021) du fait des surcoûts de l'énergie. Les engagements ont également été importants sur les contrats de maintenance pluriannuels (ascenseurs, SSI...) qui se sont élevés à 2,91 M€ (+2,07 M€ par rapport à 2021) et de nettoyage qui se sont élevés à 5,47 M€ (+3,27 M€ par rapport à 2021) du fait d'engagements importants sur marchés.

Le montant des AE pouvant être amené à fluctuer d'un exercice à l'autre selon la durée des engagements conclus, la comparaison des consommations entre 2021 et 2022 sera davantage commentée sur le paragraphe dédié aux CP de fonctionnement.

Par rapport aux données du budget rectificatif 2,53 M€ d'AE de fonctionnement n'ont pas été consommées, résultant de sous-consommation sur les budgets de fonctionnement courant des composantes, mais également de dépenses moins élevées qu'attendues sur les fluides pour 0,70 M€, du fait de la douceur du début de la saison hivernale.

b) Les engagements des dépenses de fonctionnement sur opérations pluriannuelles

Concernant les opérations pluriannuelles, les consommations d'AE de fonctionnement s'élèvent à 30,99 M€. Celles-ci représentent près du tiers des engagements de l'année en fonctionnement. Le taux d'exécution est de seulement 86,4 %.

Par rapport au budget rectificatif, ce sont 4,88 M€ d'AE de fonctionnement prévues au budget des opérations pluriannuelles qui n'ont pas été engagées. **Ces opérations étant éligibles aux reports de crédit lorsqu'elles ne sont pas terminées, on constate une baisse de qualité de la programmation budgétaire sur ces opérations.** Le tableau ci-après détaille ces éléments par grande catégorie d'opération.

AE de Fonctionnement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Contrats (enveloppe) de Recherche	12,683	16,239	13,382	2,857	82%	0,699	5,5%
Contrats de Formation Continue	0,741	0,986	0,771	0,215	78%	0,030	4,1%
Contrats d'enseignement	9,780	14,149	12,643	1,506	89%	2,863	29,3%
Opérations Plan Campus	3,250	2,793	2,788	0,005	100%	-0,462	-14,2%
Opérations Immobilière (PP2I)	0,400	0,003	0,003	0,000	100%	-0,397	-99,3%
Op. pluriannuelles d'investissement	1,347	1,701	1,407	0,294	83%	0,059	4,4%
TOTAL Opérations pluriannuelles	28,202	35,871	30,994	4,876	86%	2,792	9,9%

Les principaux décalages se situent sur les contrats de recherche, pour lesquels 2,86 M€ d'AE de fonctionnement n'ont pas été consommées, et sur les contrats d'enseignements, où 1,51 M€ d'AE budgétées n'a pas donné lieu à engagement. Ceci est dû à une sous-consommation généralisée des AE de fonctionnement prévues sur la plupart des opérations suivies de manière pluriannuelle.

1.4.5. Crédits de Paiement en Fonctionnement

Le montant des crédits de paiement en fonctionnement consommés au cours de l'exercice 2022 est de 98,37 M€, soit 15% des CP. Il est en augmentation de 14,7% par rapport à 2021 (+12,61 M€).

Le taux d'exécution des CP de fonctionnement est de 96,4 %, ce qui est un bon taux d'exécution. Ainsi, au 31 décembre 2022, 3,71 M€ de CP budgétés n'ont pas été consommés (cf. tableau ci-dessous).

Enveloppe de Fonctionnement CP (en M d'€)	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Fonctionnement courant	59,871	67,523	68,094	-0,571	101%	8,223	13,7%
Opérations pluriannuelles	25,893	34,561	30,276	4,285	88%	4,383	16,9%
TOTAL CP DE FONCTIONNEMENT	85,764	102,084	98,370	3,714	96%	12,606	14,7%

Pour mettre en lumière les écarts par rapport aux prévisions et faire une comparaison entre 2021 et 2022, il convient d'analyser séparément les dépenses réalisées sur le budget de fonctionnement courant de celles réalisées sur les opérations pluriannuelles.

a) Les paiements de dépenses de fonctionnement courant (hors opérations pluriannuelles)

Les consommations de CP sur les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 68,09 M€, soit un dépassement de la prévision de 0,57 M€. Ils représentent 69% des CP de fonctionnement de l'année. Ce montant est en augmentation de 8,22 M€ par rapport au compte financier de 2021 (+14%), exercice qui était encore marqué par les restrictions sanitaires qui ont entraîné une baisse des dépenses de fonctionnement. A la différence des AE qui peuvent plus fortement varier en fonction des engagements effectués, les consommations de CP permettent de mieux comparer les exercices entre eux.

Les dépenses de fonctionnement qui concernent les bâtiments (maintenance, nettoyage, fluides...) sont en augmentation en 2022 de 1,89 M€ par rapport à 2021 (+7%). Si, par rapport à 2021, les dépenses de fluides sont supérieures de 3,15 M€ en 2022 pour s'élever à 13,77 M€, les dépenses ont été moindres sur les contrats de nettoyage (4,80 M€, soit -0,61 M€ par rapport à 2021) du fait de dépenses de prestations moins importantes qu'en pleine pandémie. Il est également à signaler des dépenses moindres sur le plan annuel de maintenance de 0,42 M€ en 2022 par rapport à 2021, ce qui permet de limiter l'impact des hausses sur les dépenses bâtimentaires dues aux fluides.

Parmi les autres hausses constatées sur les dépenses de fonctionnement en 2022, **il faut relever la très forte augmentation de 5,44 M€ des dépenses dans les composantes de formation (+30% par rapport à 2021) pour s'élever à 23,78 M€.** Les dépenses de fonctionnement étaient restées stables, se situant entre 18 et 18,5 M€ en 2020 et 2021 du fait des restrictions sanitaires, alors que celles-ci s'élevaient à près de 21 M€ avant la pandémie. On dépasse ainsi, en 2022, le niveau des dépenses de fonctionnement d'avant la crise sanitaire, celles-ci étant encore augmentées grâce aux nouvelles ressources des composantes de formation.

Les dépenses de fonctionnement sur les budgets courants des composantes de recherche sont en augmentation de 0,84 M€ en 2022 (+16,5%), et s'élèvent à 6,40 M€, ce qui les ramènent légèrement au-dessus de leur niveau d'avant la pandémie (6,20 M€ en 2019). Ces augmentations tant pour les composantes de formation que de recherche sont ainsi directement liées à la reprise des dépenses sur les missions, réceptions et colloques.

Les dépenses de fonctionnement sur les directions et pilotage sont en augmentation de 0,78 M€ (+5,6 %) pour s'élever à 14,50 M€ en 2022. Cette augmentation se fait dans une moindre proportion que les hausses constatées sur les composantes de formation et recherche, dans la mesure où les moyens octroyés sont restés stables, l'essentiel de la hausse résultant des dépenses liées aux missions institutionnelles à l'international, de communication et culturelles.

Les dépenses relatives au FSDIE et au CASE sont en augmentation de 0,52 M€ en 2022, pour s'élever à 0,80 M€. Il faut signaler que durant la pandémie, les dépenses relatives aux initiatives étudiantes étaient très faibles. En 2022, les consommations de CP sont importantes (0,51 M€ sur le FSDIE) car les dépenses ont pu se faire normalement, ce à quoi il faut ajouter que d'importantes commandes de fin d'année 2021 ont fait l'objet de paiement en 2022.

Le reste de l'augmentation sur les dépenses courantes résulte **des dépenses de LUE dévolu, suivies pour la première fois sur le budget de fonctionnement courant en 2022, qui représentent 0,82 M€.**

Ces augmentations de dépenses sont en partie atténuées par une augmentation des frais de gestion perçus par l'université, mécanique du fait de l'augmentation des ressources, ainsi que des contributions versées par anticipation par les composantes dans le cadre du programme Pause, ce qui limite la hausse des dépenses de fonctionnement courant en 2022, en les reportant sur 2023.

b) Les dépenses de fonctionnement sur opérations pluriannuelles

Les dépenses sur opérations pluriannuelles représentent 31% des CP, elles sont également en augmentation de près de 17% par rapport à 2021, pour s'élever à 30,28 M€ (+4,38 M€).

A fin 2022, ce sont 4,29 M€ de CP de fonctionnement prévus sur les opérations pluriannuelles qui n'ont pas été consommés, soit un taux d'exécution de seulement 88%. Ceci est détaillé dans le tableau ci-dessous.

CP de Fonctionnement (en M d'€) sur Opérations Pluriannuelles	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Non réalisées	Taux d'exécution	Δ en € CF 22 / 21	Δ en % CF 22 / 21
Contrats (enveloppe) de Recherche	12,094	15,421	13,842	1,579	90%	1,749	14,5%
Contrats de Formation Continue	0,848	0,945	0,771	0,174	82%	-0,077	-9,1%
Contrats d'enseignement	8,436	13,463	11,388	2,076	85%	2,951	35,0%
Opérations Plan Campus	2,896	2,838	2,828	0,010	100%	-0,068	-2,4%
Opérations Immobilière (PP2I)	0,396	0,008	0,007	0,001	83%	-0,389	-98,2%
Op. pluriannuelles d'investissement	1,222	1,886	1,440	0,445	76%	0,218	17,8%
TOTAL Opérations pluriannuelles	25,893	34,561	30,276	4,285	88%	4,383	16,9%

Par rapport aux données du budget rectificatif, de la même manière que pour les AE de fonctionnement, les principaux décalages se situent sur les contrats de recherche, pour lesquels 1,58 M€ de CP de fonctionnement n'a pas été consommé, et sur les contrats d'enseignements, où 2,08 M€ de CP budgétés n'ont pas donné lieu à paiement. Ceci est dû à une sous-consommation généralisée des CP de fonctionnement prévus sur la plupart des opérations suivies de manière pluriannuelle.

Enfin, il faut préciser que tous les AE et CP non consommés des opérations pluriannuelles qui ne sont pas terminées au 31 décembre 2022 feront l'objet d'un report au premier budget rectificatif.

En conclusion, on constate une hausse importante des dépenses en crédits de paiement (CP) de 44,1 M€ par rapport à 2021 (+7%) dont 20 M€ proviennent des dépenses d'investissement, 16,6 M€ du fonctionnement et 11,5 M€ des dépenses de personnel.

Les dépenses de personnels sont en augmentation de 11,5 M€ (+2,3%), après avoir crû de 11,2 M€ (+2,3%) en 2021. La variation est donc similaire, bien que l'exercice 2022 intègre l'augmentation de la valeur du point d'indice sur 6 mois pour près de 7 M€. La baisse importante des ETPT de titulaires (- 63 par rapport à 2021) à peine compensée par la hausse des ETPT de personnel contractuels (+ 61) a contribué à atténuer la hausse de la masse salariale. La hausse des dépenses sur ressources contractuelles a été modérée en 2022 (+2% pour +5,5% en 2021).

Pour les dépenses de fonctionnement, on constate une hausse importante par rapport à 2021 de 14,7 M€ en AE (+17%) et de 12,6 M€ en CP (+15%), qui traduit à la fois la fin des contraintes issues de la crise sanitaire (hausse des dépenses de déplacements, réception et colloques), la hausse des coûts de l'énergie et le développement de l'activité matérialisée par la hausse des recettes, tant globalisées (recettes de formation) que sur projets (opérations pluriannuelles).

Enfin, la forte hausse des dépenses d'investissement en CP est portée par les projets immobiliers (CPER, plan France Relance). Cette augmentation est la conséquence du haut niveau des engagements pris en 2021 qui se traduit en CP en 2022, et perdurera en 2023.

A contrario, les dépenses d'investissement en AE sont en forte baisse (-29 M€) dont 95% proviennent des opérations immobilières suite aux engagements importants de 2021. Les autres investissements poursuivent leur baisse en raison de la fin des programmes spécifiques de financement de la recherche FEDER et CPER (-2,2 M€ en 2022 par rapport à 2021 pour les projets de recherche, après une baisse de 1,7 M€ l'année précédente). Les nouveaux programmes FEDER, CPER, PEPR doivent permettre d'inverser cette tendance, afin que l'Université puisse continuer à investir dans sa recherche.

2. L'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier (cf. tableau 4) présente l'équilibre financier qui permet de déterminer la variation de trésorerie sur l'exercice. La variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais qui affectent la trésorerie. En effet, les opérations budgétaires ne sont pas les seules à affecter la caisse de l'établissement et le solde budgétaire représente un solde intermédiaire de trésorerie. Cet état permet d'appréhender l'ensemble des enjeux de financement. Le tableau d'équilibre financier retrace donc les moyens financiers de couverture du solde budgétaire déficitaire de l'établissement par l'excédent résultant des opérations de trésorerie.

2.1. Solde budgétaire

Le solde budgétaire est un solde intermédiaire de trésorerie, calculé par différence, en soustrayant les consommations en crédits de paiement aux recettes constatées sur l'exercice.

En raison de recettes encaissées (684,72 M€) bien supérieures aux décaissements (664,78 M€), le solde budgétaire de l'établissement est largement excédentaire de 19,95 M€ en 2022.

Du fait du fort taux de consommation de crédits de paiement (98,8% toutes enveloppes confondues) et d'encaissement de recettes (99% des recettes prévues ont été encaissées), la prévision du solde budgétaire faite au budget rectificatif est très proche de celle constatée au compte financier.

Le tableau ci-dessous détaille le solde budgétaire de l'établissement.

SOLDE BUDGETAIRE (en M€)	RECETTES	CP	SB au CF 2022	Rappel SB au BR 2022	Ecarts CF / BR	Rappel SB au CF 2021	Ecarts CF22 / CF21
dont Fonctionnement courant	577,599	564,200	13,399	14,299	-0,900	14,239	-0,840
dont Opérations pluriannuelles	107,123	100,576	6,547	4,230	2,317	9,720	-3,173
Budget Principal	684,721	664,776	19,946	18,529	1,417	23,958	-4,012

Concernant le solde budgétaire excédentaire de l'établissement de 19,95 M€, il faut noter que 1,55 M€ de ce solde est affecté à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt réalisé dans le cadre des opérations en Partenariat Public-Privé (PPP), qui est une dépense non budgétaire.

Par rapport au budget rectificatif, le solde budgétaire était attendu en excédent de 18,53 M€. L'exécution est supérieure de 1,42 M€ au compte financier du fait d'une non-consommation de CP de 8,37 M€, alors que la non-réalisation de recettes est de 6,96 M€. Dans le détail, le solde budgétaire s'apprécie de 2,32 M€ sur les opérations pluriannuelles tandis que le solde budgétaire du budget de fonctionnement courant est moins excédentaire de 0,9 M€ par rapport à la prévision qui avait été effectuée.

Par rapport à 2021, le solde budgétaire de l'établissement est en diminution (-4,01 M€). En effet, si les recettes augmentent rapidement (+40,05 M€ soit +6%), les dépenses augmentent de manière encore plus rapide (+44,06 M€ soit +7%). Cet effet est peu visible sur le budget de fonctionnement courant de l'établissement qui baisse de 0,84 M€ alors que le solde sur opérations pluriannuelles se dégrade plus fortement avec une variation de - 3,17 M€.

Le premier composant du solde budgétaire de l'établissement provient du budget de fonctionnement courant qui est de 13,40 M€. Il représente les deux tiers de l'excédent constaté sur le solde budgétaire. Ce solde contribue principalement à la part du financement sur fonds propres des opérations pluriannuelles soit sur l'exercice en cours, soit sur les exercices à venir. Plus précisément, certaines opérations suivies de manière pluriannuelle sont financées par l'établissement et ses composantes (opérations immobilières financées par

autofinancement, apport des composantes à titre de cofinancement sur les opérations pluriannuelles), sur la base de recettes globalisées, alors que les dépenses sont, quant à elles, prévues sur les opérations pluriannuelles. **Ainsi, en 2022, plus de 5 M€ de CP de fonctionnement courant ont été affectés par les composantes, pour des dépenses à venir sur des opérations pluriannuelles, ce qui abonde d'autant le solde budgétaire de l'exercice.**

La deuxième composante du solde budgétaire de l'établissement provient des opérations pluriannuelles, qui présentent un excédent budgétaire de 6,55 M€, dont 6 M€ proviennent de la dévolution de LUE. Ce solde était de 9,72 M€ en 2021, soit une variation à la baisse de 3,17 M€. Dans le détail, les dépenses sur opérations pluriannuelles augmentent de 22,66 M€ (essentiellement du fait des opérations immobilières), et les recettes de 19,49 M€. Le solde budgétaire s'était davantage apprécié en 2021, du fait de la perception de nombreuses avances (CPER, Plan de Relance) sans dépense en face. Les recettes sur ces projets restent importantes en 2022, mais des dépenses sont effectuées en parallèle, d'où une baisse de l'excédent sur ces projets.

Pour les opérations pluriannuelles, le détail de la constitution du solde budgétaire excédentaire par catégorie d'opérations est donné dans le tableau ci-dessous.

SOLDE BUDGETAIRE (en M d'€) des OPERATIONS PLURIANNUELLES présentées dans le tableau 10	RECETTES	CP	SB au CF 2022	Rappel SB au BR 2022	Ecart CF / BR	Rappel SB au CF 2021	Ecart CF22 / CF21
Enveloppe Recherche	45,300	37,845	7,455	6,101	1,354	0,928	6,527
Contrats de Formation Continue	1,723	1,325	0,397	0,301	0,096	0,044	0,354
Contrats d'enseignement	23,785	18,060	5,725	5,467	0,258	8,931	-3,206
Opérations Plan Campus	6,184	4,535	1,649	1,520	0,129	2,245	-0,596
Opérations Immobilières (PP2I)	28,158	33,231	-5,073	-5,374	0,301	-1,217	-3,857
Op. pluriannuelles d'investissement	1,973	5,580	-3,606	-3,785	0,179	-1,212	-2,394
TOTAL Opérations pluriannuelles	107,123	100,576	6,547	4,230	2,317	9,720	-3,173

Pour mémoire, ce solde de 6,55 M€ inclut l'excédent de financement permettant le remboursement de l'emprunt (1,54 M€) des opérations en PPP, traité en opération non budgétaire.

Ce solde budgétaire excédentaire s'explique par la perception d'avances sur certains projets. Ces projets impactent ainsi le solde budgétaire, et il est possible de rappeler ceux ayant les impacts les plus importants :

- **Les intérêts versés au titre de la dévolution de LUE pour 6 M€ ;**
- **Les PIA SIRIUS, PLEIADES et ORION qui ont un impact de près de 3,87 M€** sur le solde budgétaire, du fait de la perception des avances, sans que les dépenses ne soient encore en 2022 du même niveau ;
- **Le Plan de Relance volet immobilier** qui impacte encore positivement le solde budgétaire en 2022 **pour 3,16 M€**, du fait de la perception de recettes en avance de phase des travaux ;
- **Les soldes versés par les financeurs sur les projets de recherche relevant du CPER 2015-2020, ce qui entraîne des recettes supérieures aux dépenses pour 2,85 M€ ;**
- **Le financement des contrats de chaire de professeur junior par l'ANR dont 1,60 M€** a fait l'objet d'avances, sans que des dépenses n'aient encore été effectuées ;
- **Le financement par l'ANR de Carnot ICEEL impacte le solde budgétaire pour 1,37 M€**, ce qui résulte de changements dans les modalités de versements opérées par l'ANR entre l'abondement 2021 et 2022. A partir de 2022, la totalité de l'avance (90% du montant total) est versée à la signature du contrat, alors que celle-ci était versée en trois fois auparavant ;
- **Le versement d'avances de la part de l'ANR pour les appels à projets de 2022 pour 1,19 M€ ;**
- **Les avances obtenues sur les programmes de mobilité étudiante ERASMUS**, qui présente un solde budgétaire excédentaire **de 1,14 M€**. Ces programmes présentaient un solde budgétaire déficitaire sur les trois exercices précédents ;

- **Le financement par la Région des projets PACTE compétences dont 1 M€ d'avance perçu en 2022 financera des dépenses à venir.**

A contrario, d'autres opérations présentent un solde budgétaire déficitaire car les dépenses réalisées en 2022 sont autofinancées par l'établissement ou elles se réalisent à partir des avances perçues sur exercices antérieurs. A ce titre, on peut citer les opérations suivantes :

- **Les projets financés dans le cadre de la période probatoire de LUE qui ont un impact de - 6,11 M€,** dont les recettes correspondantes ont été encaissées sur les exercices précédents ;
- **Le financement par l'établissement via autofinancement des travaux** du Programme Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PP2I) hors CPER et plan France Relance pour un impact négatif sur le solde budgétaire de 5,79 M€ dont **7 M€ sont de l'autofinancement de l'établissement ;**
- **Le financement par l'établissement des dépenses immobilières du DCML pour 3,62 M€ ;** en plus des financements externes (FEDER, Métropole du Grand Nancy et CHRU) ;
- **Les opérations d'investissement hors immobilier pour 3,61 M€** en 2022 dont 1,92 M€ au titre des projets pilotés par les collègiums et financés par l'établissement ;
- **L'utilisation des reliquats sur les recettes versées par l'ARS en 2020 et 2021** pour la prise en charge des praticiens agréés-maîtres de stage des universités (PAMSU) sur les exercices précédents, qui impactent négativement le solde budgétaire **pour 1,82 M€.**

En 2022, l'autofinancement sur les opérations pluriannuelles est de 14,5 M€, qui proviennent des excédents sur le fonctionnement courant constatés sur cet exercice et les précédents, est masqué par la perception d'importantes recettes par avance sur les opérations pluriannuelles pour plus de 21 M€.

2.2. Emprunt

Pour les deux PPP « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé », le Conseil d'Administration de l'université a autorisé le Président le 20 septembre 2016 à contracter un emprunt auprès de la BEI pour financer par anticipation une partie de la redevance d'investissement due aux partenaires. Deux tirages ont été effectués en 2017 et 2018 pour un montant total de 44 M€ : 27,43 M€ sur l'opération « MIM-LEM3 » et 16,57 M€ sur l'opération « Biologie-Santé ». Ce capital emprunté auprès de la BEI est remboursé trimestriellement par l'Université.

Cette dotation constitue une recette budgétaire pour l'Université, suivie en recette fléchée, et est retracée dans les opérations pluriannuelles « Biologie-Santé » et « MIM-LEM3 ». La dotation de l'État correspondant au financement de l'investissement sur « MIM-LEM3 » s'élève à 1,36 M€, et à 1,73 M€ sur « Biologie-Santé ».

Si le remboursement de la redevance résiduelle d'investissement aux partenaires est une dépense budgétaire au sens de la GBCP, tel n'est pas le cas du remboursement du capital emprunté à la BEI. En effet, le remboursement de l'emprunt à la BEI est une opération non budgétaire au sens de la GBCP, qui est retracée dans le tableau 4 d'équilibre financier, dans la partie besoins, à la ligne remboursement d'emprunt. A titre d'information, il est à noter que le remboursement des intérêts est bien une dépense budgétaire, de fonctionnement, couverte par l'État par une dotation spécifique dans le cadre de la SCSP. **Par conséquent, une recette budgétaire de l'État vient couvrir une dépense non budgétaire de l'Université, ce qui impacte positivement le solde budgétaire de l'Université pour la part de la dotation d'investissement de l'État venant financer le remboursement en capital à la BEI en 2022, soit 1,55 M€ (0,97 M€ sur « MIM-LEM3 » et 0,58 M€ sur « Biologie-Santé »).**

En conclusion, il faut rappeler que le solde budgétaire n'est qu'un solde intermédiaire de trésorerie. Cette dernière ne sera au final impactée que par la seule redevance d'entretien maintenance (0,60 M€ en 2022) qui est à la charge de l'établissement.

À ces opérations qui figurent dans la ligne « remboursements et nouveaux emprunts » du tableau 4, il convient de préciser que des opérations de prêts sociaux effectués par l'établissement à ses personnels sont également comptabilisées ainsi que des dépôts et cautionnements dont l'impact sur la trésorerie est très marginal.

2.3. Opérations au nom et pour le compte de tiers

Ces opérations sont détaillées dans le tableau 5 des opérations pour le compte de tiers. Elles sont traitées en comptabilité générale en décaissement/encaissement uniquement en comptes de tiers, l'organisme ne disposant d'aucune marge de manœuvre décisionnelle.

Les opérations pour compte de tiers présentent un impact positif de 1,36 M€ sur la trésorerie en 2022. Cette variation s'explique pour :

- +1,84 M€ pour les dispositifs d'intervention pour le compte de tiers, dont la coordination de contrats subventionnés, pour lesquels l'Université est coordinatrice et reverse les sommes perçues aux partenaires. Dans ce cadre, 5,08 M€ ont été encaissés alors que 3,63 M€ ont été reversés ;
- +0,68 M€ pour la différence entre la TVA collectée pour le compte de l'État et la TVA déductible payée, dans la mesure où le dernier remboursement de TVA par l'État au titre du troisième trimestre 2021 n'a été encaissé qu'en 2022, alors que le versement correspondant au troisième trimestre de 2022 a bien été encaissé en 2022 ;
- - 1,16 M€ pour les autres opérations sur comptes de tiers. Ce solde négatif s'explique d'une part, par le fait que le niveau des recettes non affectées en fin d'exercice 2022 est inférieur à celui de 2021, mais également, au niveau des dépenses, au versement à la fondation ID+ Lorraine de la trésorerie qui était comptabilisé au titre de la fondation NIT au 31 décembre 2021 pour 0,75 M€, ainsi qu'à des ajustements divers (remboursement de trop perçus sur recettes, correction sur des versements fournisseurs).

Pour l'ensemble de ces opérations dites non budgétaires, l'impact sur la trésorerie entraîne une augmentation de celle-ci de 1,36 M€, alors que celle-ci était prévue en augmentation au budget rectificatif de 0,91 M€ au titre des opérations pour compte de tiers. Cet écart résulte essentiellement du décalage sur la perception de la TVA.

2.4. Variation de la trésorerie et trésorerie fléchée

La variation de trésorerie au 31 décembre 2022 est de +19,77 M€, soit une augmentation de l'abondement attendu au budget rectificatif de seulement 1,84 M€. On a donc une très bonne adéquation avec le niveau prévu au budget rectificatif. La variation de trésorerie et les écarts par rapport à la prévision résultent des éléments décrits précédemment et synthétisés dans le tableau ci-après.

Opérations de Trésorerie (en M€)	BR 2022	CF 2022	Ecart CF 22 – BR22
Solde Budgétaire	18,529	19,946	1,417
Emprunt	-1,544	-1,543	0,001
Opérations pour compte de tiers	0,943	1,363	0,42
Variation de la Trésorerie	17,928	19,766	1,838

Il faut ajouter que la trésorerie se décompose en trésorerie fléchée et en trésorerie non fléchée, composantes du solde budgétaire, auxquelles s'ajoutent l'emprunt et les opérations pour compte de tiers.

La différence entre la variation de la trésorerie et la variation de la trésorerie fléchée permet de déterminer la variation de trésorerie disponible (non fléchée) à inscrire en abondement (+) ou prélèvement (-). On constate que la trésorerie fléchée varie de 18,72 M€ par rapport à 2021, alors que la trésorerie non fléchée augmente de seulement 1,04 M€ (*pour rappel, ces données ne sont pas retraitées du PPP ni de l'autofinancement de l'établissement pour les opérations fléchées*).

Variation de la Trésorerie (en M€)	BR 2022	CF 2022	Ecart CF 22 – BR22
Variation de la trésorerie fléchée	13,249	18,72	5,471
Variation de la trésorerie disponible	4,679	1,046	-3,633
Variation de la Trésorerie	17,928	19,766	1,838

Les variations entre trésoreries fléchée et disponible par rapport aux prévisions faites au budget rectificatif sont essentiellement dues au passage de 6 M€ de LUE dévolu en opération fléchée, ce qui a eu pour effet d'augmenter davantage la trésorerie fléchée et de réduire la variation sur la trésorerie globalisée.

Au final, la trésorerie de l'établissement a été abondée de 19,77 M€, ce qui est supérieur de seulement 1,84 M€ aux prévisions faites au budget rectificatif.

Pour obtenir le montant corrigé de la trésorerie fléchée, il convient déduire les dépenses non budgétaires relatives au remboursement du capital de l'emprunt (1,55 M€) et d'ajouter la part d'autofinancement de l'établissement sur ces opérations sur recettes fléchées (estimée à 2,12 M€).

La trésorerie est en hausse de 19,77 M€ sur l'exercice pour s'établir à 135,16 M€ au 31 décembre 2022.

Le tableau 8 relatif aux opérations liées aux recettes fléchées indique le montant de la trésorerie fléchée au 1^{er} janvier 2023, qui est de 37,84 M€, une fois l'autofinancement apporté sur ces opérations ainsi que le remboursement de l'emprunt du PPP retraité.

A noter que toutes les opérations bénéficiant d'un financement affecté à un projet ne faisant pas l'objet d'un suivi en recettes fléchées (recettes supérieures à 0,1 M€), la trésorerie disponible ne peut être calculée par simple soustraction de la trésorerie fléchée.

3. La situation patrimoniale

Afin de donner une vision plus complète de la situation de l'établissement, il est important d'analyser les indicateurs principaux que sont le résultat, la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement. Ces indicateurs financiers sont repris dans le tableau 6 qui retrace la situation patrimoniale de l'établissement. Dans ce tableau, **le compte de résultat, la capacité d'autofinancement et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale sont établis conformément au principe de constatation des droits et obligations régissant la comptabilité générale**. Ainsi, ils présentent les conséquences sur le résultat et la situation patrimoniale de l'organisme des opérations associées aux autorisations budgétaires en AE et CP ainsi qu'aux recettes, au même niveau de détail ou de regroupement que la présentation des dépenses et des recettes du tableau des autorisations budgétaires. Ils apportent une vision complémentaire au tableau des autorisations et du solde budgétaire quant à la situation de l'université.

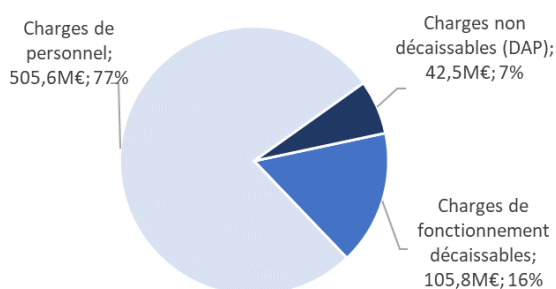
3.1. Le résultat de l'exercice et la capacité d'autofinancement

Le compte de résultat présenté dans le tableau 6 permet de déterminer **le résultat de l'exercice 2022. Il est de 11,08 M€, en diminution de 5,79M€ par rapport à 2021. Par rapport au budget rectificatif, le résultat de l'établissement est plus élevé de seulement 0,18 M€, la prévision a été en parfaite adéquation avec l'exécution au 31 décembre.**

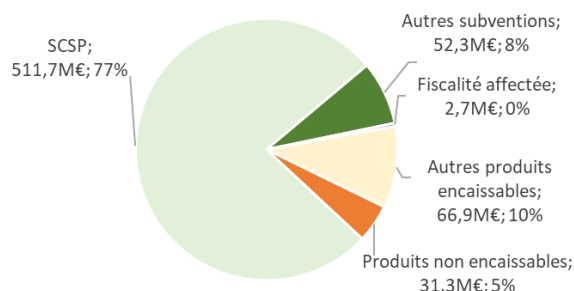
Les principaux agrégats permettant d'expliquer la constitution du résultat sont détaillés ci-dessous et représentés dans les graphiques ci-après.

BUDGET PRINCIPAL	BR 2022	CF 2022	Ecart CF22 - BR22	CF 2021	Ecart CF22 - CF21
SCSP (+)	509,798	511,707	1,909	500,642	11,065
Fiscalité affectée (+)	3,710	2,714	-0,996	3,771	-1,057
Autres subventions (+)	54,938	52,326	-2,612	50,512	1,814
Autres produits (+)	100,469	98,250	-2,220	96,977	1,272
TOTAL PRODUITS	668,916	664,997	-3,919	651,902	13,095
Charges de personnel (-)	508,200	505,62	-2,581	493,160	12,458
Charges de fonctionnement (-)	149,816	148,300	-1,516	141,872	6,428
TOTAL CHARGES	658,016	653,919	-4,097	635,032	18,886
Résultat (Bénéfice : +)	10,900	11,079	0,179	16,8700	-5,791
Produits issus de la CAF (-)	29,316	31,344	2,028	29,353	1,991
Charges issues de la CAF (+)	40,782	42,541	1,759	47,325	-4,784
CAF (+) / IAF (-)	22,366	22,275	-0,090	34,842	-12,567

Répartition des charges (653,92 M€)



Répartition des produits (665 M€)



3.1.1. Les charges

a) *La comparaison entre le budget rectificatif et les données du compte financier*

Du côté des dépenses, les charges de fonctionnement et de personnel s'élèvent à 653,92 M€ en 2022. Elles sont inférieures de 4,10 M€ par rapport à la prévision budgétaire, cette variation concerne les charges de personnel inférieures de 2,58 M€ à la prévision à l'instar de la non-consommation en CP de personnel, ainsi que des charges de fonctionnement, moins élevées que prévues de 1,52 M€. Pour ces dernières, cela résulte en réalité d'une surévaluation des charges de fonctionnement décaissables de 3,28 M€, tandis que les charges non décaissables augmentent de 1,76 M€.

Pour les charges décaissables, la surévaluation de ces charges a la même origine que la surévaluation des crédits de paiement en fonctionnement, avec une surestimation de la prévision de dépenses, notamment sur les opérations pluriannuelles.

Pour les charges calculées, cette sous-estimation (1,76 M€) résulte principalement de l'augmentation de la dépréciation aux actifs circulants de 1,53 M€, traduisant le risque de perte sur des créances anciennes sur de nombreux clients dont les encaissements n'ont pas été constatés au 31 décembre 2022.

b) *La comparaison entre les données du compte financier 2022 et celles du compte financier 2021*

Par rapport à l'exercice 2021, les charges sont en augmentation de 18,89 M€ (+3%). Cette augmentation provient essentiellement d'une augmentation des charges de personnel pour 12,46 M€ (+2,5%), dont près de 7 M€ proviennent de la revalorisation du point d'indice, tandis que les charges de fonctionnement hors personnel augmentent de 6,43 M€ (+4,5%).

Concernant les charges de fonctionnement hors personnel, il convient de distinguer les variations entre 2021 et 2022 sur les charges décaissables et non décaissables.

Les charges de fonctionnement décaissables hors personnel, qui s'élèvent à 105,76 M€, sont en augmentation de 11,21 M€ par rapport à 2021, soit une augmentation de 12%. Cette augmentation est la conséquence directe de la fin des restrictions imposées par la crise sanitaire qui a permis la pleine reprise des activités. Ces charges représentent 16% des charges totales de l'exercice.

Par rapport à 2021, la hausse des charges décaissables hors personnel (+11,21 M€) est visible sur de nombreux postes :

- Les charges liées aux frais de transports collectifs de personnes, d'organisation et d'inscription aux colloques, de déplacements, de missions et réceptions sont ainsi en augmentation de 6,93 M€ par rapport à 2021, soit une progression de 137%, qui ramène ces dépenses au niveau de 2019 (+2%) ;
- Les dépenses liées aux fluides (hors carburants), en hausse de 3,39 M€ par rapport à 2021 (+30%), dont +1,31 M€ sur l'électricité, et qui s'élèvent à 14,38 M€ en 2022 ;
- Les dépenses de communication se sont accrues de 0,79 M€ (+32%) pour se monter à 3,25 M€ ;
- Les charges spécifiques comprenant notamment les bourses et les subventions sont en augmentation de 0,71 M€ (+8%) et représentent un montant de 9,77 M€ (+25% par rapport à 2019) ;
- Les dépenses liées aux prestations informatiques ont plus que doublé, en hausse de 0,53 M€ en 2022, pour s'élever à 0,97 M€.

Concernant les charges non décaissables, elles sont comptabilisées à hauteur de 42,54 M€. Elles représentent 7% des charges de l'établissement. Elles sont en baisse de 4,78 M€ en 2022 par rapport à 2021 (- 10%), ce qui les ramènent quasiment à leur niveau de 2020, celles-ci ayant augmenté de 5,44 M€ en 2021 sous l'effet de l'inscription de nombreuses provisions et dotations pour pertes exceptionnelles (litige HYDROPTION, provision PAMSU, dépréciation SATT). Ces provisions pour dépréciations ou pertes s'élèvent à 2,57 M€ en 2022, contre 7,92 M€ en 2021, soit une baisse de 5,35 M€, très partiellement compensée par l'augmentation de la dotation aux amortissements (+0,55 M€).

Pour les charges de personnels, qui s'élèvent à 505,62 M€ et représentent 77% des charges, elles sont en augmentation de 12,46 M€ par rapport au compte financier de 2021. Cette évolution est notamment due à :

- **L'évolution de la masse salariale des titulaires de l'établissement pour 7,56 M€**, dont 1,66 M€ de charges à payer. Cette augmentation résulte de l'application de la revalorisation du point d'indice aux titulaires pour un impact de 4,67 M€, la mise en place des mesures LPR appliquées aux enseignants chercheurs pour 1,47 M€ comptabilisées en charges à payer, la participation à la complémentaire santé pour 0,50 M€. Il est à noter que l'impact du GVT est en grande partie compensée par les économies sur la structure d'emploi des titulaires (-63 ETPT) résultant pour partie de l'application des économies sur campagne d'emploi et des vacances suite à retraite, ainsi que de la baisse des dépenses sur heures complémentaires ;
- **L'évolution de la masse salariale des non-titulaires relevant du plafond État pour 3,89 M€**, qui provient de la revalorisation du point d'indice et de l'augmentation du nombre d'ETPT (+35 ETPT) ;
- **L'évolution de la masse salariale relevant du plafond établissement** et correspondant aux recrutements des composantes, **pour 1,19 M€**, ceci provenant essentiellement de l'augmentation du nombre d'ETPT (+26 ETPT), ainsi que de l'application de la revalorisation du point d'indice ;
- La baisse des dépenses de personnel hors circuit de paye, et sur les autres vacances, pour 0,18 M€.

3.1.2. Les produits

a) La comparaison entre le budget rectificatif et les données du compte financier

Du côté des recettes, les produits s'élèvent à 665 M€ et sont inférieurs de 3,92 M€ à la prévision budgétaire. Cet écart entre la prévision et les données définitives est imputable à des produits encaissables moins élevés que prévus, notamment sur les subventions hors SCSP, la CVEC et autres produits.

La subvention pour charges de service public est comptabilisée pour un montant de 511,71 M€, soit 1,91 M€ de plus que la prévision, cela étant dû à des versements complémentaires de fin d'année, non connus au moment du budget rectificatif (cf. point 1.2.1). **Elle représente près de 77% des produits de l'exercice (81% des produits encaissables).**

Les produits de la fiscalité affectée (2,71 M€) sont moins élevés de 1 M€ par rapport à la prévision, dans la mesure où les instructions comptables ont imposé de comptabiliser le premier versement de CVEC pour l'année universitaire 2022-2023, perçu en 2023, au titre de l'exercice 2023 (cf. point 1.2.2). Au budget rectificatif, l'établissement avait considéré que le décalage dans le versement n'affecterait pas la comptabilisation de ce produit contrairement à la comptabilité budgétaire, qui enregistre les opérations à leur date d'encaissement.

Les subventions (hors SCSP) qui sont comptabilisées pour 52,33 M€ en 2022 sont moins élevées de 2,61 M€ par rapport à la prévision. Ceci est la conséquence de dépenses de fonctionnement et de personnel moins élevées que prévues sur des opérations financées. Pour ces projets, les produits étant rattachés aux charges effectives constatées sur l'exercice, une baisse des charges entraîne ainsi une baisse des produits à proportion de l'apport du financeur sur ces projets. **Ces subventions représentent 8% des produits de l'exercice.**

Enfin, les autres produits ont également été surestimés de 2,22 M€ au budget rectificatif. **Ils se sont élevés à 98,25 M€ et représentent 15% de l'ensemble des produits.** Les produits dits non encaissables issus de la CAF pèsent 5% du total (31,34 M€). Les écarts par rapport à la prévision proviennent :

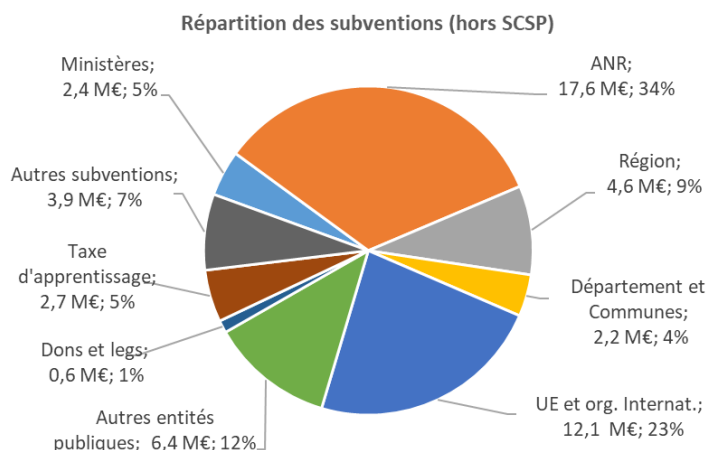
- Pour 4,25 M€ des produits encaissables, inférieurs à la prévision. Cela est dû à une surestimation des produits issus des contrats de recherche ainsi que les autres prestations hors formation ;
- Pour 2,03 M€ des produits non encaissables, supérieurs à la prévision. Cet écart est dû à la sous-estimation pour 1,26 M€ de la reprise des financements rattachés à des actifs qui sont comptabilisés pour 27,63 M€, à la sous-estimation de 0,54 M€ des reprises sur dépréciation des actifs circulants (1,54 M€), et correspondent aux règlements par les clients des créances sous contentieux, ainsi qu'à l'écart sur les reprises de provisions, supérieurs de 0,23 M€ à la prévision (2,14 M€ en 2022).

b) La comparaison entre les données du compte financier 2022 et celles du compte financier 2021

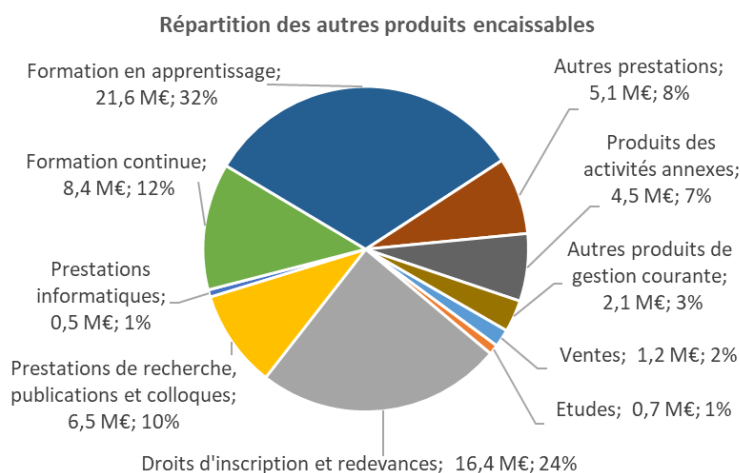
Par rapport à l'exercice 2021, les produits sont en augmentation de 13,10 M€, soit 1,97 %. Ils se répartissent entre :

- La SCSP 2022 définitive qui s'élève à 511,71 M€, en augmentation de plus de 11 M€ (cf. point 1.2.1). ;
- Les subventions (hors SCSP) qui sont comptabilisées à hauteur de 52,33 M€, en augmentation de 1,81 M€ (+3,6%). La majorité des subventions appartient à la catégorie des subventions pluriannuelles avec condition d'octroi. Pour ces subventions, la comptabilisation en droits constatés s'effectue selon le mécanisme de rattachement des charges et des produits à l'exercice. La répartition par origine de financeurs est présentée dans le graphique ci-dessous.

L'augmentation constatée porte principalement sur les subventions de l'ANR (+1,11 M€ pour 17,56 M€), qui représentent un tiers des subventions. Les autres subventions sont également en hausse (+1,34 M€), ainsi que les autres ministères (+0,92 M€) et la Région Grand Est (+0,81 M€). Les principales baisses concernent les financements des organismes internationaux (-1,18 M€) et les financements de l'UE (-0,99 M€).



- Les produits de la fiscalité affectée (CVEC), qui sont en baisse de 1,06 M€, du fait des modifications dans les modalités de versement de ces produits (cf. point 1.2.2). ;
- Les autres produits qui sont en augmentation de 1,27 M€ en 2022 (+1,3%) pour s'élever à 98,25 M€. Dans le détail, ce sont les produits non encaissables qui sont en hausse de 1,99 M€ (31,34 M€), tandis que les autres produits encaissables sont en légère baisse de 0,72 M€ (66,91 M€).
- Dans le détail, les variations portent, pour les produits encaissables sur :
 - o Les ressources des contrats d'apprentissage, qui représentent 21,56 M€ dont les deux tiers sont issus des contrats gérés par notre CFA (14,59 M€). Ces recettes sont en hausse de 2,32 M€ (+12%).
 - o Les droits de scolarité et des redevances pour 0,50 M€ (+3%), qui s'élèvent à 16,36 M€. Cette hausse concerne essentiellement les droits d'inscription différenciés des étudiants extra-communautaires (+0,48 M€ dont 0,18 M€ issu des Erasmus Mundus) ;
 - o Les prestations de formation continue, en hausse de 0,74 M€ en 2022 (+10%), pour s'établir à 8,34 M€ ;
 - o Les prestations de recherche, mesures et expertises en hausse de 0,92 M€ (+20%), pour un total de 5,58 M€ ;
 - o Les recettes des publications et des colloques ont été multipliées par 4 (+0,69 M€) en 2022, pour s'élever à 0,92 M€ ; niveau 2 fois supérieur à celui d'avant la crise.



- o La baisse au niveau des financements de l'ARS pour la prise en charge des dépenses des PAMSU pour 3,24 M€ (autres prestations), l'établissement ayant utilisé les financements des années

précédentes pour financer ses dépenses en 2022. Les surplus de financements des années précédentes ayant été comptabilisés comme provision, 1,83 M€ fait l'objet d'une reprise de provision en 2022 ;

- La baisse au niveau des produits contentieux de 2,41 M€ (autres produits de gestion courante) en 2022 par rapport à 2021. Ceci résulte de l'inscription d'un montant exceptionnel en 2021 qui résultait du litige opposant l'établissement à HYDROPTION. Les autres produits de gestion courante, hors CVEC, sont revenus à leur niveau habituel (2,15 M€ en 2022).
- **Les produits non encaissables comptabilisés à hauteur de 31,34 M€, en hausse de 1,99 M€,** du fait des reprises de provisions pour risques et pour dépréciation des actifs, en hausse de 1,55 M€, pour atteindre 3,67 M€. Cela est en grande partie dû aux reprises de provision sur les excédents de versements de l'ARS des années antérieures pour le financement des PAMSU, sur lesquels il n'existe plus de risque de reversement. Ces excédents ont été utilisés pour financer les PAMSU en 2022, et une reprise de provision de 1,83 M€ a donc été réalisée. Le reste de l'augmentation sur les produits non encaissables provient des reprises de financement rattachés à des actifs, qui représentent 27,63 M€ (+0,50 M€).

Par rapport à 2021, les charges augmentent de 18,9 M€ (+3%). Cette augmentation provient des dépenses de personnel pour 12,5 M€ (+2,5%), des charges de fonctionnement décaissables pour 11,2 M€ (+12%), tandis que les charges non décaissables (dotations aux amortissements et provisions) sont en baisse de 4,8 M€ (-10%).

Les produits sont, quant à eux, en hausse de 13,1 M€ (+2%). Cette augmentation résulte principalement de la SCSP (+10,1 M€), des subventions (+2,7 M€), des produits non encaissables (quote-part de reprise sur amortissement, reprise de provision ; +2 M€) tandis que des baisses sont constatées sur les recettes de la CVEC (-1,1 M€) et sur les autres produits encaissables (-0,7 M€).

Le résultat est en baisse de 5,8 M€ et s'établit à 11,1 M€ pour 2022, ce qui traduit l'absence de prise en charge par l'État de la hausse du point d'indice. Le niveau du résultat constaté est conforme à la prévision faite au budget rectificatif et permet ainsi de contribuer au financement de l'investissement.

3.1.3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) traduit la capacité de l'établissement à financer ses besoins pérennes en investissement. Elle est portée en ressources du tableau de financement prévisionnel, matérialisant son caractère durable et permettant ainsi le financement d'acquisitions d'immobilisations ou le remboursement de l'emprunt. La prévision de la CAF et son exécution aux comptes financiers sont indiquées ci-après.

CAF ou IAF de l'exercice (en M€)	BR 2022	CF 2022	Ecart CF22 – BR22	CF 2021	Ecart CF22 - CF21
Budget principal	22,366	22,275	-0,090	34,842	-12,567

La capacité d'autofinancement pour l'exercice 2022 s'élève à 22,28 M€, soit une valeur conforme à la prévision.

Dans le détail, la légère sous-estimation du résultat (+0,18 M€ par rapport à la prévision) ainsi que la sous-évaluation au budget rectificatif des charges calculées (1,76 M€) résultant de la dépréciation d'actif est compensée par des reprises sur dépréciations et provisions plus importants que prévus (-0,77 M€), ainsi qu'à une quote-part de reprise sur amortissement plus important qu'estimé au budget rectificatif (-1,26 M€).

Par rapport à l'exercice 2021, la CAF est en baisse de 12,57 M€. Cette variation résulte :

- **De la baisse du résultat (-5,79 M€) ;**
- **De la baisse des charges calculées (-4,79 M€) et la hausse des produits calculés (+1,99 M€).**

On peut noter que le ratio ramenant la « quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs » à la « dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles » est de 69%. Il est de 55% si on exclut les biens (terrains et constructions mis à disposition par l'État), traduisant ainsi le fait que **plus de la moitié de nos investissements réalisés sur les exercices en cours et passés bénéficient d'un financement extérieur**. Ce chiffre est stable par rapport à 2021.

De plus, on relèvera que **le ratio rapportant la CAF aux produits encaissables est de 3,5% en 2022**. Ce ratio, dès lors qu'il est supérieur à 1, traduit notre capacité à dégager des ressources pendant l'exercice, qui nous permettent ainsi d'assurer le financement d'une partie de l'investissement de l'année.

L'augmentation de la CAF a permis de couvrir de nouvelles dépenses d'investissements, par la réaffectation de moyens à l'origine destinés au financement de charges de fonctionnement courantes vers de l'investissement.

Par rapport à 2021, la CAF est en baisse de 12,6 M€, cela provenant du fait que les charges décaissables ont augmenté (+23,7 M€) beaucoup plus vite que les produits encaissables (+11,1 M€) suite à la levée des restrictions liées à la crise sanitaire permettant une reprise pleine des activités, à la hausse du coût de l'énergie et à la revalorisation du poids d'indice notamment.

Le montant de la CAF 2022 signifie que l'établissement a été en capacité de financer plus de 22 M€ de dépenses d'investissement à partir des ressources dégagées dans l'année, en plus des subventions d'investissement, ce qui est un niveau élevé.

3.2. Le tableau de financement et la variation du fonds de roulement

La variation du fonds de roulement découle de l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés (également appelé tableau de financement). En effet, la présentation en équilibre du tableau 6 (2^{ème} partie) est réalisée par la variation du fonds de roulement (apport au fonds de roulement ou diminution du fonds de roulement).

Avant de rentrer dans le détail de la variation du fonds de roulement, il faut noter que l'Université a suivi la doctrine comptable qui nécessite d'inscrire à son bilan le montant de la dotation non consommable de 330 M€ liée à LUE, dont les intérêts sont utilisés pour financer LUE dévolu. Cette dotation non consommable est comptabilisée en tant qu'immobilisation financière (actif) en contrepartie de laquelle est inscrite une dette financière (passif) liée à la restitution de cette avance à l'État à la fin de la dévolution. Ces écritures sont donc sans impact sur la variation du fonds de roulement.

Au budget rectificatif 2022, une diminution du fonds de roulement de l'établissement de 8,83 M€ avait été votée. **La variation effective du fonds de roulement au 31 décembre 2022 est en diminution de 5,30 M€, soit un écart de 3,54 M€ par rapport à la prévision budgétaire**. La variation par rapport au budget et au compte financier de l'an passé est donnée ci-dessous.

Variation du fonds de roulement (en M€)	BR 2022	CF 2022	Ecart CF22 – BR22	CF 2021	Ecart CF22 - CF21
Budget principal	-8,832	-5,295	3,537	15,714	-21,009

L'écart de 3,54 M€ avec la prévision constatée est dû essentiellement à des dépenses d'investissement partiellement ou totalement autofinancées moindres que prévues (-2,88 M€), l'établissement ayant alors moins besoin de recourir à son fonds de roulement.

Si les emplois d'investissement sont en baisse par rapport aux prévisions qui avaient été faites, les ressources restent globalement stables, supérieures de 0,65 M€ par rapport aux prévisions. Cette légère augmentation des ressources couplée à une diminution des emplois d'investissement peut paraître contradictoire, dans la

mesure où lorsque l'on est en présence de dépenses d'investissement financées par un tiers, il est procédé au fur et à mesure de la réalisation des dépenses d'investissement à la constatation des ressources correspondantes, lorsque leur octroi est conditionné par la réalisation desdites dépenses. Dans la mesure où la majeure partie de notre investissement est financée, une diminution des emplois d'investissement devrait avoir pour conséquence une diminution des ressources correspondantes.

En 2022, certains projets ont connu moins de dépenses d'investissement que ce qui avait été budgété (Pacte compétences, Neiges, DCML, ...) ce qui entraîne, en parallèle, une baisse des ressources d'investissement pour la part financée par un tiers extérieur (État, Région...). Cet effet est compensé en 2022 par le fait que l'ensemble des recettes perçues sur les opérations immobilières du plan France Relance ont été comptabilisées, car considérées comme acquises, alors même que les dépenses correspondantes n'ont pas encore toutes été réalisées, les versements ayant lieu en avance de phase.

Le détail de la variation du fonds de roulement est détaillé dans le tableau ci-dessous qui reprend le tableau de l'évolution de la situation patrimoniale (tableau 6). La comptabilisation de la dotation non consommable de LUE (DNC) a été exclue du tableau ci-après afin de faciliter la comparaison avec la prévision et l'exécution financière 2021. Au compte financier, la DNC est comptabilisée en dettes financières et en immobilisations financières (investissement) pour 330 M€.

Tableau de financement (en M€) <i>(hors comptabilisation de la DNC)</i>	BR 2022	CF 2022	Ecart CF22 – BR22	CF 2021	Ecart CF22 - CF21
Capacité d'autofinancement (+)	22,366	22,275	0,090	34,842	-12,567
Financement de l'actif - autres ressources (+)	27,946	28,702	-0,755	18,285	10,416
Dépenses d'Investissement (-)	56,019	53,135	2,884	34,477	18,658
Augmentation des dettes financières (+)	0,012	0	0,011	0	0
Remboursement des dettes financières (-)	3,136	3,137	-0,001	2,936	0,201
Fonds de roulement (Apport : + / Prélèvement : -)	-8,832	-5,295	-3,537	15,714	-21,009

Par rapport au compte financier 2021, les dépenses d'investissement (ou emplois) sont en augmentation de 18,66 M€ (+54%). Cette augmentation fait écho à l'augmentation des CP d'investissement telle que décrite au point 1.3.3, en particulier sur les opérations de travaux. **Les ressources**, à savoir les subventions d'investissements finançant les actifs pour lesquelles elles ont été accordées, **sont en progression de 10,42 M€ par rapport à 2021 (+57%) permettant ainsi de financer 54% des investissements comptabilisés en 2022. Le solde est financé par la CAF et un prélèvement sur fonds de roulement.**

A la fin de l'année 2022, le fonds de roulement est diminué de 5,30 M€ par rapport à 2021. Ceci est la résultante :

- **De l'impact des PPP**, qui se traduit par le remboursement du capital du prêt contracté auprès de la BEI et du résiduel d'investissement payé trimestriellement aux partenaires des bâtiments pour les opérations « MIM-LEM3 » et « Biologie-Santé », **pour un impact négatif de 3,14 M€ ;**
- **D'une diminution du fonds de roulement de 2,16 M€, résultant des autres opérations d'investissement.**

C'est en raison de ressources d'investissement légèrement plus importantes et à des dépenses d'investissement en baisse que l'établissement voit son taux de financement de ses actifs par des subventions d'investissement augmenter par rapport au budget rectificatif (50%) pour se situer à 54%, soit un taux similaire à 2021. Il faut cependant garder en mémoire qu'une part des ressources constatée cette année sera utilisée pour des dépenses à venir sur le plan France Relance, l'impact de ces projets étant de +3,21 M€ en 2022. Ainsi, le fonds de roulement à fin 2022 comprend les recettes déjà comptabilisées pour ces opérations immobilières sans contrepartie de dépenses pour un montant de 4,77 M€, issus des exercices 2021 (+1,56 M€) et 2022.

Compte-tenu des éléments exposés précédemment, le fonds de roulement de l'établissement au 31 décembre 2022 s'élève désormais à 172,78 M€, en baisse de 5,30 M€.

Cependant une part importante de ce fonds de roulement est dite non libre d'emploi (ou gagée) car affectée à la couverture de décaissements futurs (risques divers, dettes à rembourser, opérations en cours) ou à des finalités juridiques définies, qui n'est pas directement mobilisable. Aussi, pour calculer la part dite libre d'emploi, il convient de lui retrancher les éléments suivants :

- Les provisions pour risques et charges,
- Les emprunts et dettes assimilées,
- Les subventions d'investissement qui ont fait l'objet d'un titre de recette global alors que celles-ci se déroulent sur plusieurs exercices (situation des deux PPP et des opérations immobilières issues du plan France Relance notamment),
- Les investissements à venir non couverts par une subvention d'investissement (autofinancement) ainsi que les financements sur projet, c'est-à-dire, les engagements contractés par l'Université pour financer sur fonds propres une partie de l'investissement pour lequel elle reçoit une subvention (cofinancement),
- Le solde des conventions et des contrats en cours qui ont fait l'objet d'un titre de recette global alors que ceux-ci se déroulent sur plusieurs exercices,
- Le montant cumulé des excédents de formation continue des trois dernières années en application de l'article D.714-65 du Code de l'éducation.

Les éléments portés par les quatre derniers alinéas sont suivis dans le cadre des opérations pluriannuelles dont la comptabilisation des PPP qui impacte le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Concernant les PPP, la part gagée dans le fonds de roulement correspond à la comptabilisation de la subvention de l'État pour le financement de la redevance d'investissement des bâtiments en PPP et de la dette financière (remboursement du capital) liée à l'emprunt. Au cours des 21 prochaines années, l'établissement financera, par prélèvement sur fonds de roulement, la redevance résiduelle d'investissement et le remboursement du capital. Toutefois, ces sommes ne figurent pas actuellement dans la trésorerie de l'établissement car elles feront l'objet d'un versement annuel par l'État. **À fin 2022, la part du fonds de roulement liée aux PPP est de 70,28 M€, dont 43,70 M€ pour « Biologie-Santé » et 26,58 M€ pour « MIM-LEM3 ». Ainsi, le niveau du fonds de roulement hors PPP s'élève à 102,50 M€ à fin 2022.**

Concernant les opérations pluriannuelles inscrites au budget rectificatif (cf. tableaux 9 et 10), les restes à exécuter sur les années 2023 et ultérieures sont évalués à 56,8 M€. Ils comprennent principalement les engagements pris sur les programmes d'investissement ainsi que les restes à réaliser sur les contrats de recherche et d'enseignement et les excédents de la formation continue.

Enfin pour déterminer le fonds de roulement disponible, il faut déduire les provisions et dépréciations inscrites au passif de l'établissement pour 13,9 M€, ramenant ainsi le fond de roulement libre d'emploi à seulement 31,8 M€.

Le ratio prudentiel qui rapporte (en jours) les charges de fonctionnement (et de personnel) décaissables au montant du fonds de roulement au 31 décembre 2022, est de 102 jours. Toutefois, il convient de calculer ce ratio en retenant la part libre d'emploi du fonds de roulement. Celui-ci est alors ramené à 19 jours. Cela signifie que le fonds de roulement permettrait de couvrir 19 jours de dépenses de fonctionnement.

Le montant de la CAF 2022 signifie que l'établissement a été en capacité de financer plus de 22 M€ de dépenses d'investissement à partir des ressources dégagées dans l'année, en plus des subventions d'investissement, ce qui est un niveau très élevé. La CAF a ainsi permis de financer 42% des investissements de l'année (53,1 M€).

Les subventions et ressources comptabilisées (28,7 M€) permettent d'assurer 54% du financement de l'investissement 2022.

Ces chiffres sont à nuancer car 3,2 M€ de ces subventions, destinées à des opérations immobilières (Plan de Relance), n'ont pas d'investissement en contrepartie sur l'exercice et ont donc alimenté le fonds de roulement.

Par rapport à 2021, le fonds de roulement est diminué de 5,30 M€, dont 3,1 M€ proviennent des PPP (remboursement des dettes financières) et 2,2 M€ des investissements.

Fin 2022, le fonds de roulement net global s'élève à 172,8 M€, la part libre d'emploi représente 31,8 M€.

3.3. La variation du besoin en fonds de roulement et la Trésorerie

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est un indicateur important. Il représente le besoin de financement à court terme résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité de l'établissement. Le BFR d'une université est structurellement négatif parce que les encaissements précèdent globalement les décaissements au niveau agrégé de l'Université, c'est-à-dire que l'on encaisse plus vite que l'on ne dépense. Cependant, l'Université de Lorraine a la particularité de présenter un besoin en fonds de roulement positif du fait de l'inscription de la dette de l'État au titre des PPP, qui vient augmenter le fonds de roulement, et le besoin en fonds de roulement.

Le besoin en fonds de roulement de l'Université au 31 décembre 2022 étant positif, on parle d'excédent en fonds de roulement. Celui-ci est en baisse de 25,06 M€ par rapport à 2021, pour s'établir à 37,62 M€. Les éléments de variations du BFR et de la trésorerie sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Budget principal (en M€)	BR 2022	CF 2022	Ecart CF22 – BR22	CF 2021	Ecart CF22 - CF21
Fonds de Roulement (FR)	169,248	172,784	3,537	178,080	-5,295
Besoin (-) ou Excédent (+) en FR	35,924	37,623	1,699	62,684	-25,061
Trésorerie	133,324	135,161	1,837	115,395	19,766

Le BFR est en légère augmentation, et se trouve de 1,70 M€ plus élevé que ce qui avait été prévu au budget.

La diminution de l'excédent en fonds de roulement entre 2021 et 2022 est de 25,06 M€ et s'explique par le fait que le passif circulant (+14,29 M€) a progressé tandis que l'actif circulant brut a diminué (-10,77 M€).

Il est à noter que, comme chaque année, celui-ci est diminué du versement par l'État des crédits correspondant aux emplois d'investissement qu'il finance dans le cadre des PPP, soit 3,14 M€. Pour le reste de la diminution du besoin en fonds de roulement, celle-ci a pour origine la perception d'importantes avances sur 2022 (LUE dévolu, Travaux CPER, ORION, SIRIUS, PACTE COMPETENCES, CARNOT ICEEL, ...).

Du côté de l'actif circulant, la diminution constatée provient presque uniquement des créances clients qui sont en baisse de 10,98 M€, traduisant le fait que l'Université a diminué le montant des versements attendus auprès de ses partenaires, en encaissant des sommes sur lesquelles elle avait déjà constaté des droits (solde de projets...). Cela fait écho aux informations développées dans l'article 1.2.3, concernant les versements de solde de projets, en particulier sur les recettes provenant de l'UE.

Concernant le passif circulant, la forte augmentation constatée résulte de la hausse des avances et acomptes reçus de la part des financeurs (+12,53 M€) de l'augmentation des dettes fiscales et sociales (+1,70 M€) qui correspondent à l'augmentation des charges à payer de masse salariale, ainsi que des autres dettes non financières (+1,33 M€), minorée par la baisse des dettes fournisseurs (-0,63 M€) et par la disparition du compte de liaison avec la fondation NIT (-0,75 M€) du fait de l'écriture de transfert de la trésorerie de

l'ancienne Fondation NIT vers la Fondation ID +. **A noter que les avances reçues correspondent aux recettes encaissées sur des opérations pluriannuelles et pour lesquelles les opérations de dépenses et de justification n'ont pas encore eu lieu**, et viennent dans ce cas (justification non réalisée) en contrepartie des créances détenues sur des entités publiques.

En 2022, la diminution de l'excédent en fonds de roulement est de 25,1 M€ et s'explique principalement par l'augmentation des avances reçues de 12,5 M€, ainsi que par la baisse des créances clients de 11 M€.

Par rapport à 2022, suite à la diminution du fonds de roulement de 5,3 M€ et à la diminution de l'excédent en fonds de roulement de 25,1 M€, la trésorerie est en hausse de 19,8 M€ pour s'établir à 135,2 M€ au 31 décembre 2022.

3.4. Les restes à payer et les restes à engager

Les AE et les CP permettent d'analyser la soutenabilité du budget d'un point de vue annuel et pluriannuel, en matérialisant le début et la fin de la chaîne financière en dépense, au moyen notamment des restes à payer, qui correspondent aux AE consommées (engagements juridiques pris) et non soldées par un paiement.

Le montant au 31 décembre 2022 des restes à payer est de 111,59 M€, alors que le budget rectificatif prévoyait un niveau final de restes à payer de 117,49 M€. **Au cours de l'exercice 2022, les restes à payer ont donc diminué de 9,91 M€.** Cette baisse s'explique par le dénouement en CP sur 2022 d'une partie des engagements importants de 2021 sur les marchés de travaux passés dans le cadre des financements France Relance et CPER, qui ont impliqué une forte consommation d'AE dont les dénouements en CP auront lieu sur les exercices ultérieurs. Ainsi, les CP en investissement sont supérieurs de 12,51 M€ au AE d'investissement, traduisant que cette diminution des restes à payer concerne essentiellement les opérations d'investissement.

Sur les 111,59 M€ de restes à payer, 79,01 M€ proviennent des opérations pluriannuelles (71%), dont 34,81 M€ sont issus des engagements pris dans le cadre des deux PPP (31% des restes à payer), et 30,12 M€ concernent les restes à payer sur les autres opérations immobilières suivies sur le PP2I, ce qui inclut les projets France Relance.

Si on projette l'impact des opérations pluriannuelles sur la trésorerie, au vu de la programmation en cours, **il est attendu un prélèvement de la trésorerie de 89,42 M€ au cours des prochaines années. Cette somme correspond aux engagements pris en matière de financement sur fonds propres d'opérations d'investissements (PP2I, programme pluriannuel d'investissement en soutien direct aux activités de recherche et de formation, ... pour 56,90 M€) et aux décalages de trésorerie entre encaissements et décaissements sur les opérations pluriannuelles (32,52 M€).** Ce dernier montant correspond à la différence entre les avances perçues par l'établissement dans le cadre de ces opérations et pour lesquelles l'établissement va devoir réaliser des dépenses (58,17 M€) et les dépenses déjà réalisées et pour lesquelles il est en attente d'un reversement (25,65 M€). Ce chiffre est en très forte augmentation en 2022 (+17,04 M€) du fait des importantes avances perçues en 2022 (CPER, France Relance, ICEEL, PIA, ...). Concernant les opérations sur fonds propres (56,90 M€), les restes à payer sur les opérations pluriannuelles sont de 13,60 M€ et le montant des engagements budgétés sur autofinancement est de 43,30 M€ à fin 2022. **Ces engagements sur ces opérations pluriannuelles autofinancées sont en augmentation de près de 8 M€ par rapport à 2021, 2021 qui était déjà en augmentation de plus de 11 M€ par rapport à 2020.**

Enfin, le niveau des charges à payer (11,3 M€) parmi les restes à payer est relativement faible puisqu'elles représentent 10% des restes à payer. Cela indique que, malgré un niveau de restes à payer important, il n'y a pas de risques importants de décaissements de trésorerie à venir.

Fin 2022, le montant des restes à payer est de 111,6 M€, en baisse de 9,9 M€.

Les charges à payer sont de 11,3 M€, soit 10% des restes à payer.

Les décalages de trésorerie sur opérations pluriannuelles sont de 32,5 M€ (avances de nos financeurs)

Les engagements pris et à venir sur les opérations pluriannuelles autofinancées sont de près de 57 M€.

3.5. Faits saillants et soutenabilité budgétaire à moyen terme

Comme l'an passé, l'un des éléments importants à souligner au compte financier est le niveau du résultat 2022 qui reste important à 11,1 M€, même s'il est en baisse de près de 7 M€. Cette variation est due à la très forte augmentation des charges en 2022 (+18,9 M€ par rapport à 2021, et +23,7 M€ sur les charges décaissables) suite aux augmentations des dépenses de personnel, à la fin des restrictions sanitaires (déplacements, colloques, réceptions) et à la hausse du coût de l'énergie, tandis que les produits, s'ils augmentent également (+13,1 M€ par rapport à 2021) le font dans une moindre mesure.

L'établissement a ainsi pu, en 2022, absorber le financement du point d'indice sur 6 mois, le GVT ainsi que l'augmentation des dépenses sur les fluides grâce à des économies sur d'autres postes (économie sur le schéma d'emploi permettant de financer une grande partie du GVT) et des ressources supplémentaires (dont le versement de 3,89 M€ de l'État en vue de financer les surcoûts fluides de 2023).

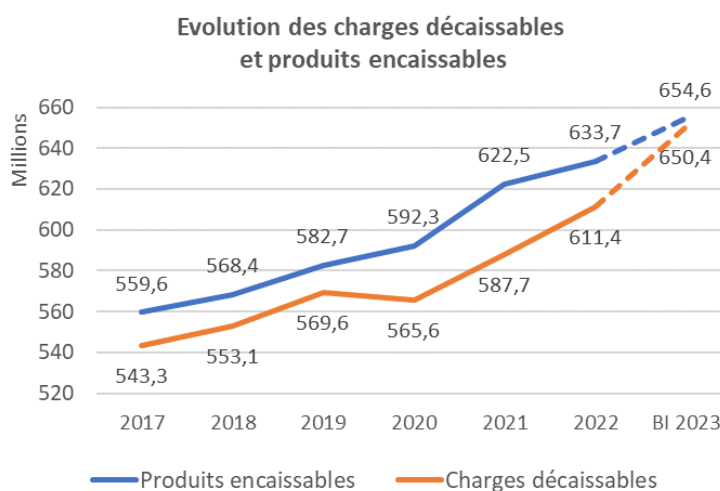
En 2022, l'établissement a également maintenu un niveau important d'investissement (53,1 M€), supérieur à 2021 (34,5 M€), dont plus de la moitié (54%) bénéficie de financements de nos partenaires (État et opérateurs, UE, Région et collectivités territoriales, notamment). Compte tenu d'une CAF relativement importante, l'établissement a mobilisé modérément son fonds de roulement en 2022 pour financer ses investissements (5,3 M€ dont 2,2 M€ hors PPP).

Au niveau des indicateurs, on peut signaler que le rapport des produits encaissables hors SCSP sur le total des produits encaissables qui permet l'appréciation du niveau d'autonomie financière est de 19%, ce qui se situe bien au-dessus du seuil de vigilance qui s'élève à 15%. Pour l'appréciation de la rigidité du budget, le rapport calculant les charges de personnels sur les produits encaissables se situe à 80,8%, ce qui est également en-deçà du seuil de vigilance qui est fixé à 82%.

Si ces indicateurs permettent de rassurer quant à la trajectoire financière de l'établissement, il faut relever que celle-ci se dégrade, et le phénomène visible en 2022 et masqué les années précédentes par la crise sanitaire, s'amplifie nettement en 2023, comme cela a été prévu (cf. graphique ci-contre).

Sur 2022, la tendance est à une augmentation forte des charges décaissables, poussées par les augmentations de la masse salariale et de fonctionnement (missions, réceptions, fluides), non compensée par une augmentation aussi forte des produits encaissables, dont la progression se tasse.

Ceci entraîne en 2022 une baisse de la CAF de plus de 12M€, même si celle-ci reste importante (22,3 M€). La tendance présentée ici s'amplifie encore en 2023, avec une explosion des coûts sur les bâtiments, sans que l'établissement n'identifie à ce stade des économies ou ressources supplémentaires permettant d'atténuer cette tendance en 2023.



Concernant l'augmentation de la trésorerie de près de 20 M€ en 2022, et 40,5 M€ depuis 2020, cela doit s'apprécier au regard du budget initial 2023, qui est en miroir de ces deux exercices précédents, avec une diminution de la trésorerie prévue en 2023 de 48,8 M€, du fait de l'utilisation des avances perçues sur les deux exercices précédents, mais aussi de dépenses de fonctionnement, d'investissement et de personnel, autofinancées en forte hausse.

Ceci explique la détérioration des indicateurs financiers prévus pour 2023, bien que cette dégradation ait déjà commencé en 2022 dans une moindre mesure, masquée par les économies réalisées par les composantes en vue de financer des travaux à venir et des difficultés de recrutements qui ont limité la dégradation de ces indicateurs.

Enfin, au 31 décembre 2022, la trésorerie (135,2 M€) de l'établissement permet de couvrir 80 jours de charges décaissables de fonctionnement, le seuil de vigilance étant fixé à 30 jours. Si on calcule l'impact des opérations pluriannuelles sur la trésorerie, ainsi que des avances perçues sur les opérations non budgétaires, la trésorerie dite « non libre d'emploi » est de 99,2 M€. Une fois déduites ces sommes, la trésorerie libre d'emploi serait de 36 M€, et permettrait de couvrir 21 jours de charges de fonctionnement. Cela traduit le fait que la trésorerie actuelle est avant tout affectée au financement de projets en cours.

Compte-tenu du fait que le niveau de trésorerie est conforme à ce qui avait été prévu au budget rectificatif, le bilan est ainsi identique à celui qui avait pu être fait à ce moment-là, à savoir qu'il n'existe à ce jour aucun risque d'insolvabilité pour l'établissement.

La tendance dégagée au budget rectificatif de 2022 n'est pas remise en cause par les résultats présentés au compte financier, à savoir un contexte d'accroissement de dépenses de fonctionnement de l'établissement, conjuguée à une augmentation moins importante de ses ressources. Cette trajectoire, qui s'amplifie en 2023, a conduit l'établissement à présenter un budget initial 2023 en fort déficit. Pour corriger cette trajectoire, l'établissement a prévu de revoir son modèle économique.